

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021 – 2022

Contrat Relance Transition  
Ecologie



## INTRODUCTION / PRÉAMBULE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit également prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement depuis la loi Grenelle 2, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte :

- les actions de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon sur la période de septembre 2021 à août 2022
- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

En parallèle, et pour répondre aux enjeux climatiques et d'épuisement des ressources, dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été formulés à l'échelon mondial et national : il s'agit de mettre en œuvre l'accord de Paris issu de la COP 21 et de répondre aux questions d'inégalité économique et de réduction de la pauvreté, d'accès à l'emploi, d'innovations, de consommation responsable, de justice et de paix car c'est ainsi que nous léguerons un monde meilleur aux générations futures.

Universels et interconnectés, ces objectifs constituent un cadre de référence pour agir, des outils de sensibilisation sur la responsabilité des entreprises, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi acteurs.



Vous retrouverez donc ces items tout au long de ce rapport, afin de faire le lien entre les actions réalisées par les deux collectivités et les ODD.

Vous retrouverez aussi tout au long de ce rapport 4 pictogrammes dont voici la signification :

LOI



OBJECTIFS à atteindre



PCAET



INDICATEURS



## SOMMAIRE

<b>I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>4</b>
A. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) .....	4
B. LES ECONOMIES D'ENERGIE .....	6
C. RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES.....	9
D. LA MOBILITE DURABLE.....	11
E. L'HABITAT DURABLE - LE PLH 2017-2022.....	16
F. L'URBANISME TACTIQUE – LE LABORATOIRE URBAIN DE LA RUE CLEMENCEAU .....	21
<b>II. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES .....</b>	<b>21</b>
A. PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES.....	21
B. ACCES A L'EAU SALUBRE ET L'ASSAINISSEMENT .....	26
C. L'URBANISME DURABLE.....	29
D. LE CENTRE BEAUTOUR.....	34
<b>III. L'ÉPANOUISSLEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS .....</b>	<b>35</b>
A. LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE.....	35
B. ACCES A LA SANTE.....	36
C. LES ASSISES DE QUARTIERS.....	38
<b>IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ.....</b>	<b>39</b>
A. SCHEMA GERONTOLOGIQUE .....	39
B. ÉRADICATION DE LA PAUVRETE .....	40
C. FORMATION SENSIBILISATION A L'EGALITE GENRE HOMME/ FEMME OU FILLE/GARÇON.....	40
D. L'INSERTION .....	41
E. LES RELATIONS INTERNATIONALES .....	44
<b>V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE.....</b>	<b>46</b>
A. LA GESTION DES DECHETS.....	46
B. LA RECYCLERIE .....	47
C. PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIALE .....	48
D. LE CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION : ZERO PLASTIQUES DANS LES CANTINES .....	48
E. RECONVERSION DU SITE MICHELIN EN POLE ENERGIE MOBILITE DURABLE – PROJET ANTINEA.....	50
F. LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) .....	50
G. LA FABRIK A LEGUMES ZAE DOMPIERRE.....	50
H. SCHEMA D'AMENAGEMENT COMMERCIALE .....	51
I. LE REGLEMENT LOCAL PUBLICITE.....	51
<b>VI. EN SYNTHÈSE.....</b>	<b>54</b>

# I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



## A. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015, place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant coordonnatrices de la transition énergétique.

### 1. Lancement

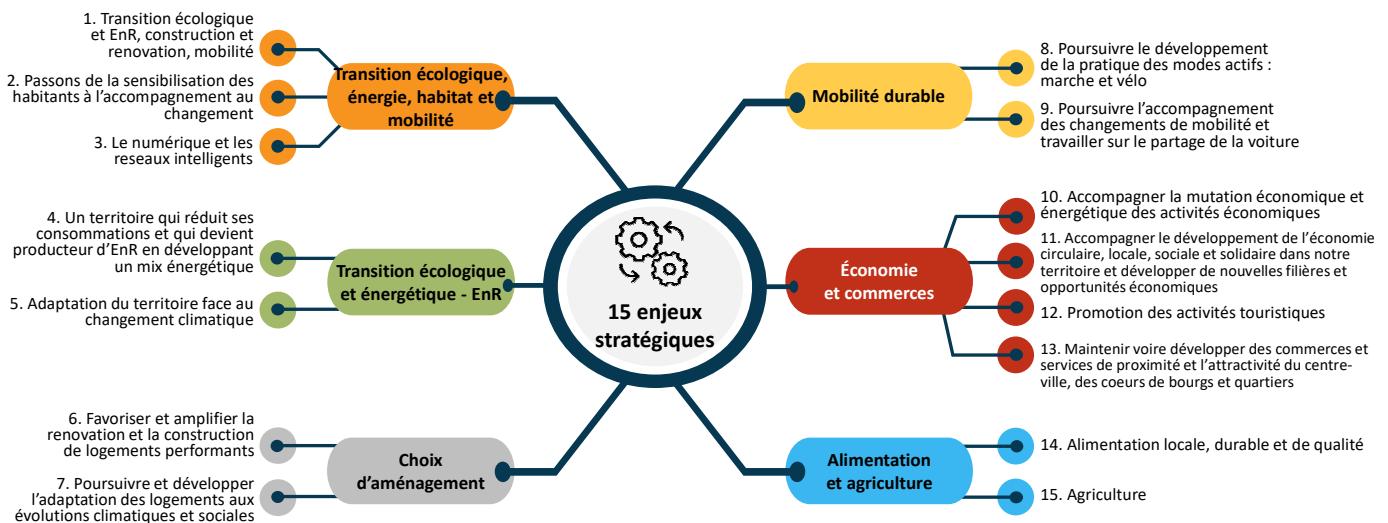
La Roche-sur-Yon Agglomération (intercommunalités de plus de 20 000 habitants) décide en juillet 2018 d'élaborer son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), programme local de développement durable permettant ainsi de répondre à l'obligation légal qui vise à :

- Atténuer l'impact du territoire sur le climat, en diminuant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air,
- Adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités.



### 2. Concertation : diagnostic et stratégie

La concertations de tous les acteurs (élus, partenaires extérieurs, entreprises, associations et habitants) depuis fin 2018, puis la mise à jour des données du diagnostic du territoire (en intégrant les données jusqu'en 2016 et non plus 2014) jusqu'à mi 2020 a permis d'établir un diagnostic et une stratégie.



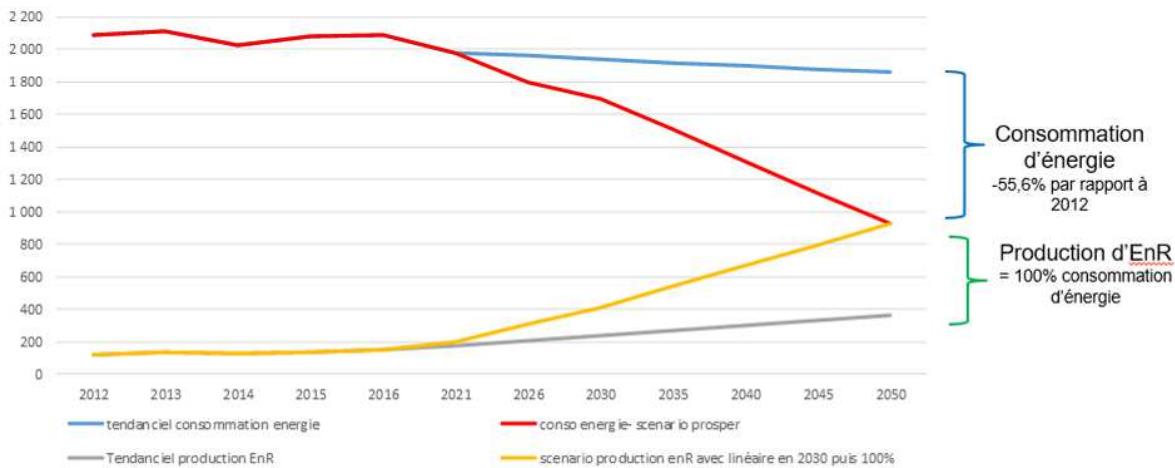
### 3. Objectifs 2050

Les objectifs 2030 et 2050 pour contribuer à la limitation des changements climatiques et au respect de l'accord de Paris ont été arrêtés en comité de Pilotage courant 2020. Les objectifs très ambitieux, à atteindre pour 2050 sont en premier lieu nationaux. Ils ont été repris au niveau de notre collectivité et se resument ainsi :



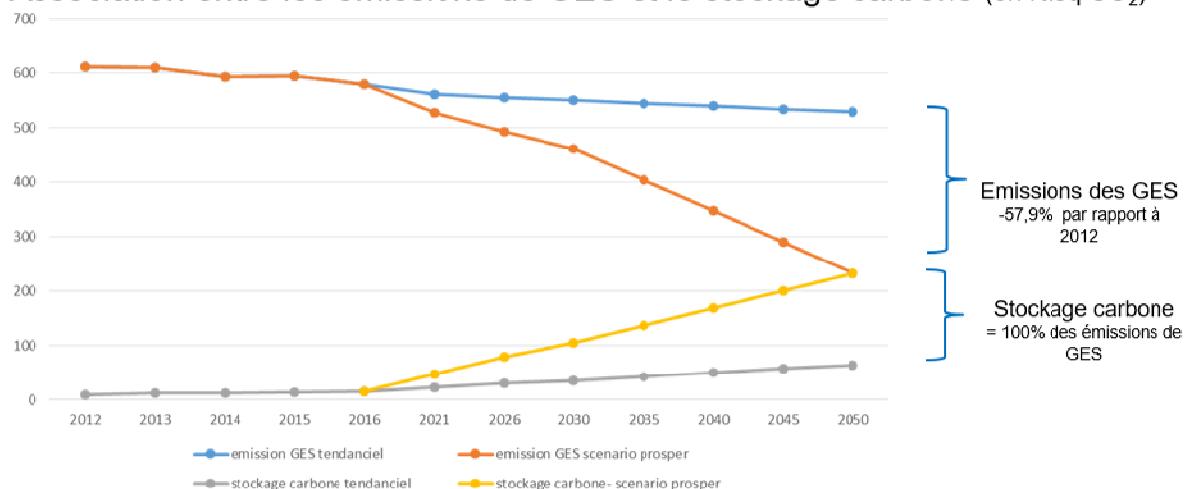
## ❖ Une production d'énergie 100% renouvelable

Association entre la consommation d'énergie et la production d'EnR (GWh)



## ❖ La neutralité carbone

Association entre les émissions de GES et le stockage carbone (en KtCO<sub>2</sub>)



## 4. Adoption

Après concertation des instances réglementaires fin 2021 puis du public début 2022, le PCAET a été adopté définitivement en **Conseil d'Agglomération 29 septembre 2022** pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2027. Il concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire et comporte 55 fiches actions (actualisées par les directions pilotes au printemps 2022) dont certaines sont déjà opérationnelles.



Sa mise en œuvre va donc permettre d'engager de nouvelles actions dont les indicateurs de suivi seront repris en parti dans ce Rapport Développement Durable. Un bilan intermédiaire à 3 ans, permettra d'évaluer le respect de la trajectoire pour atteindre les objectifs fixés.



## B. Les économies d'énergie

### 1. Les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux et intercommunaux

#### a) Le décret tertiaire : plan d'action



Depuis le 1er octobre 2019, avec à la parution de son décret d'application dans le cadre de **la loi ÉLAN, le décret tertiaire** oblige les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions de performance énergétique. **L'objectif : atteindre progressivement le seuil de réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> de -40% en 2030 puis de -50% en 2040 et enfin -60% en 2050.**



Le service énergie de la direction Bâtiment a ressorcé, à ce jour, 70 bâtiments éligibles à ce décret. Le patrimoine, les consommations de références ainsi que celles de 2021 et 2020 ont été renseignées sur la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME. Le « point zéro » servant de référence pour arrêter une méthode de travail avec des objectifs à atteindre, a ainsi été établi cet hiver 2021-2022.

Un plan d'action permettant d'aboutir à des objectifs de réduction de consommation d'énergie va ainsi pouvoir être mis en œuvre. Comme par exemple des Isolations Thermique par l'Extérieur (ITE), des remplacements de menuiseries, des isolations de combles et vide sanitaire, des renouvellements de chaufferies existantes, des mises en place de régulations, des optimisations sur l'éclairage, des mises en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et sur les parkings (ombrières), etc...

Ce sont des objectifs que l'on retrouve dans la [fiche action n°7 du PCAET](#).

#### b) Rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation de nos bâtiments permet, grâce en partie à l'aide de l'état (Loi POPE de 2005), d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments (réduction des déperditions et maîtrise des factures d'énergie, gaz et électricité) et permet aussi d'obtenir une valorisation financière en CEE (Certificats d'Economie d'Energie).



Jusqu'en 2019 la prestation était confiée à un déléguataire (Certinergy), ce qui a permis de valoriser 123 378 MWh Cumac en CEE (à un prix d'achat de 3.25 € TTC/MWh Cumac) pour un montant de 400 979 € TTC de prime pour nos collectivités ville et agglomération.

Depuis début 2020, le service énergie de la direction Bâtiment a décidé de valoriser directement les opérations éligibles au dispositif en créant différents



éclairage led.

comptes (Ville, Agglo et CCAS) sur le registre national des certificats d'économie d'énergie EMMY. Le dépôt sur la plateforme permet d'obtenir une meilleure valorisation (fonction du cours du prix de marché des CEE). Depuis 2020, 24 920 Mwh Cumac ont été valorisés représentant un montant de 161 813 € TTC.

Un exemple de bâtiment rénové cette année : la salle de sports de l'Angelmière avec la mise en place d'une isolation thermique par l'exterieur (ITE) et un

#### c) Maîtrise de la consommation d'énergie

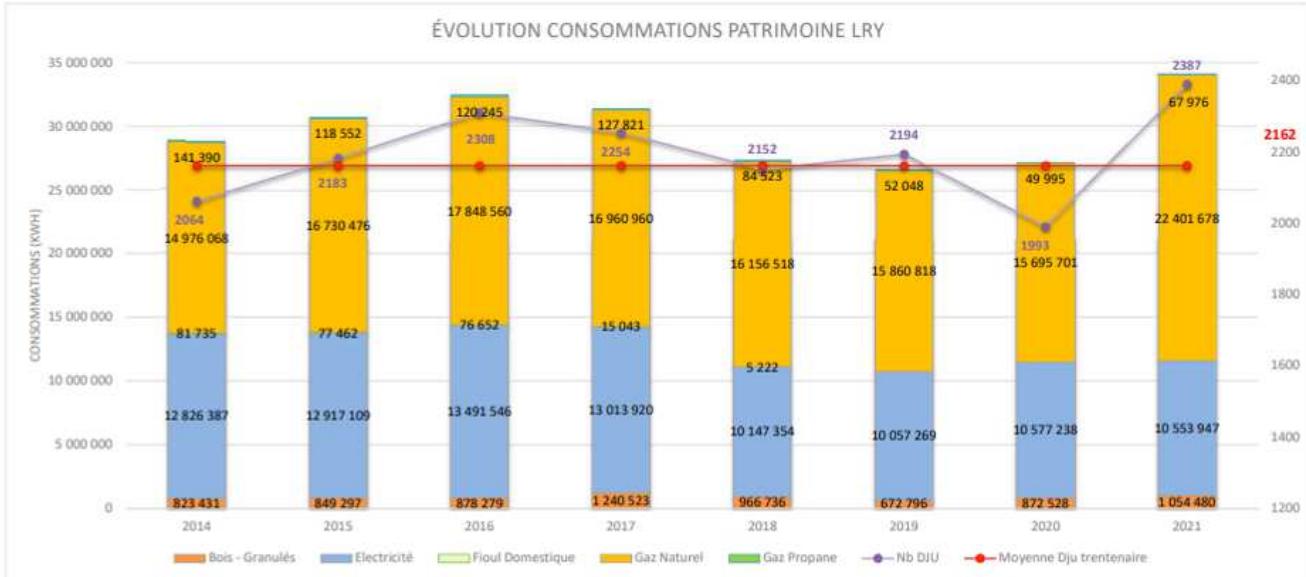
L'adhésion au groupement d'achat d'énergie du Sydev comme 95% des collectivités de Vendée, permet à la ville et l'agglomération de garder une relative maîtrise des coûts d'énergies dans un contexte géopolitique générant une forte hausse des prix.

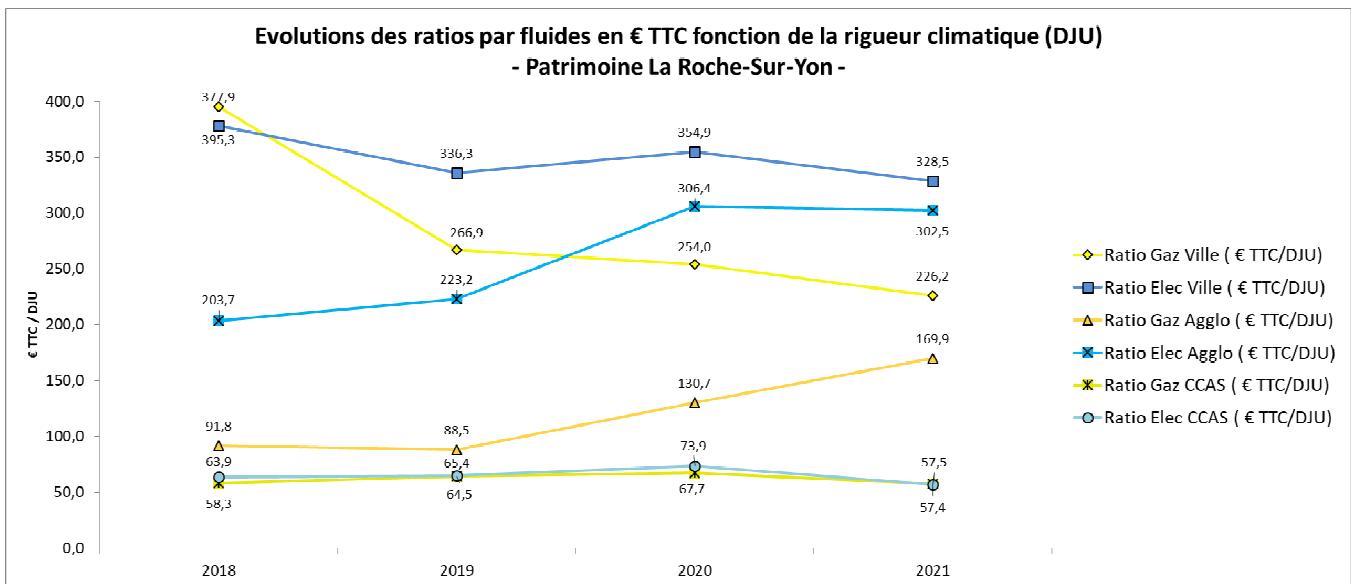
Le marché a été attribué à Engie en 2021, pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, la réalisation de travaux d'améliorations énergétiques en maîtrise d'oeuvre interne ou externe, la programmation et le suivi à distance des installations techniques, sont autant de leviers qui permettent à notre collectivité d'améliorer sa maîtrise des différentes consommations d'énergie.

## Evolution de la consommation énergétique du patrimoine (2018-2021)



- DJU : dégré Jours Unifiés = rigueur climatique





**Perspective :** Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du PCAET qui vient d'être approuvé, la collectivité réfléchit à s'inscrire dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé Climat Air Energie » anciennement dénommé Cit'ergie, en partenariat avec l'ADEME. Ceci afin de mobiliser les élus et les agents autour des enjeux Climat Air Energie et de valoriser les bonnes pratiques dans un

soucis d'amélioration continue des actions.

L'ADEME propose ici un outil opérationnel structurant qui facilite la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

L'obtention du label permettrait d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité et serait aussi un moyen pour la collectivité de valoriser son engagement et sa progression auprès des citoyens selon les thématiques suivantes :

- Energies renouvelables et de récupération
- Mobilité durable
- Consommation responsable
- Performance énergétique des bâtiments



## 2. Sobriété et efficacité de l'éclairage public



La [fiche n°8 du PCAET](#) est basée entièrement sur cette thématique.



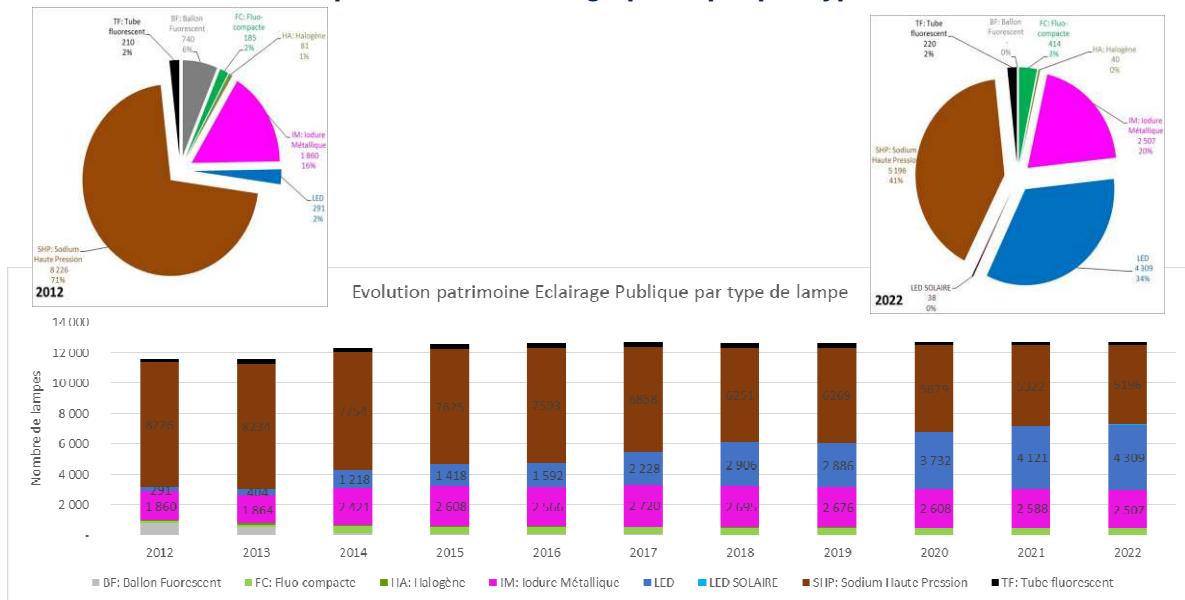
La Loi de transition énergétique donne comme objectif une diminution des consommations énergétiques finales de 50% en 2050 par rapport à 2012 avec un **objectif intermédiaire pour 2030 de -20%** :



Depuis 2015 la consommation électrique due à l'éclairage public est en baisse grâce à :

- la mise en service de luminaires LED (405 000€ d'investissement/an depuis 4 ans). Ce qui a permis de passer la consommation de 6,7 GWh à 4,1 GWh sur la période de 2013 – 2022 soit **-38% - objectif intermédiaire atteint**.
- le passage systématique des LED à 50% de puissance la nuit de 22h30 à 06h30 permet une économie de 450 000 kWh environ, **soit 0,45 GWh/an**.

## Evolution du patrimoine éclairage public par type de source

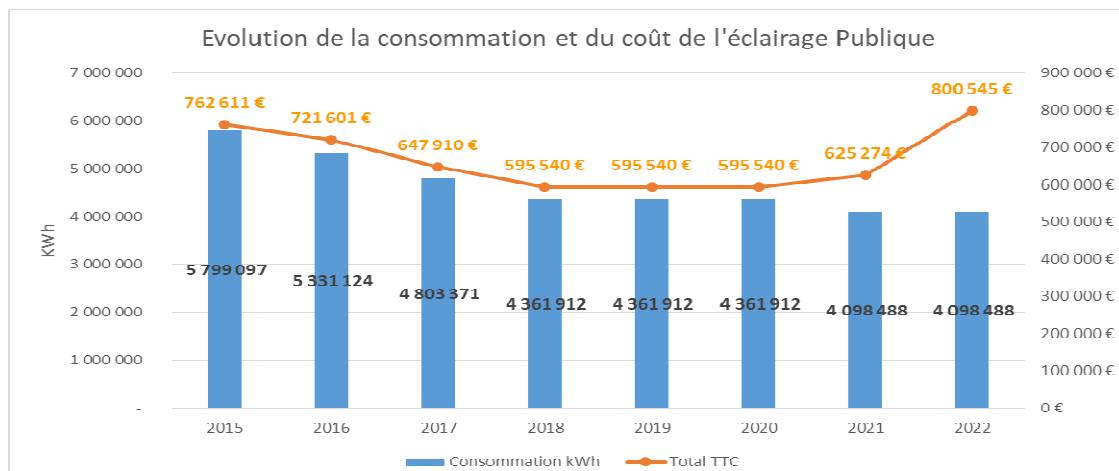


La fourniture d'électricité, via le groupement d'achat du SYDEV, a permis de diminuer la facture. Compensé par la baisse de consommation des LED, de leur gestion et la diminution de la puissance moyenne par point lumineux, la part fixe a baissé mais le prix du kWh est plus élevé notamment depuis le premier semestre 2022.

Le coût de l'électricité est impacté par :

- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electrécité (TCFE) avec une part pour la commune et une part pour le Département fonction de la consommation en KWh depuis 1<sup>er</sup> janvier 2011
- La Contribution au Service Public d'électricité
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) depuis 1<sup>er</sup> jan 2018 (part fixe et variable fonction de la puissance souscrite, pour le transporteur RTE et distributeur ENEDIS).

L'impact de ces différentes composantes de la facture ajouté à un changement de fournisseur en 2020 rend l'analyse de l'évolution du coût de l'éclairage public, sur plusieurs années, plus difficile.



Le graphique ci-dessus indique qu'entre 2015 et 2022 la consommation de l'éclairage public a diminué de 29% en KWh alors que la facture en Euros a augmenté de presque 5%.

## C. Recours aux énergies renouvelables

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.

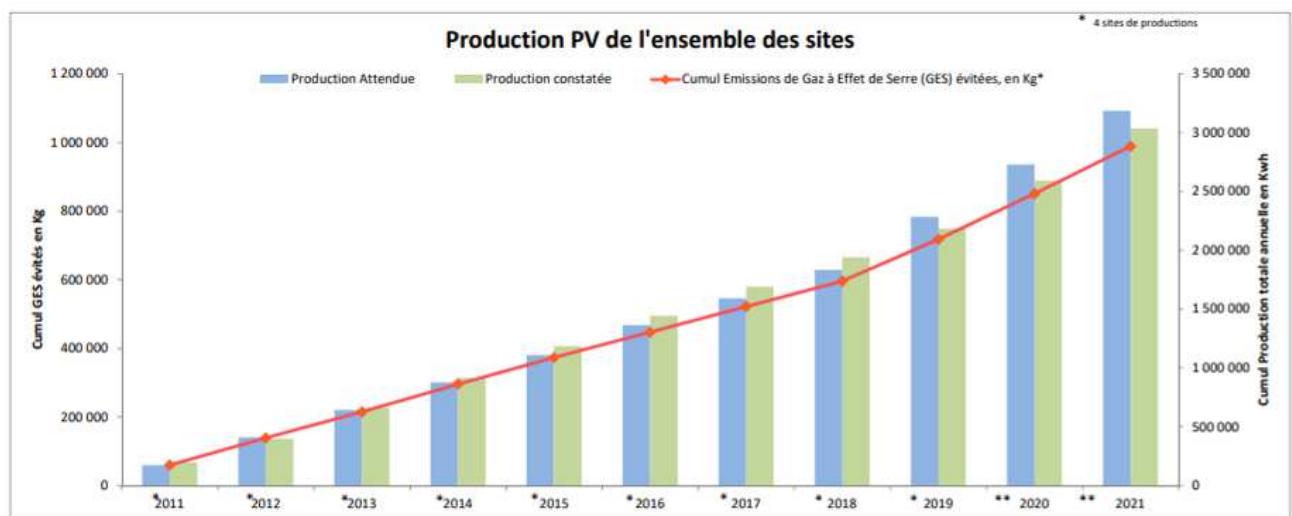


## 1. État des lieux de la production d'EnR sur le territoire

La Ville et l'Agglomération de la RSY continuent de développer une part grandissante de leur patrimoine en panneaux photovoltaïques (PV) notamment en partenariat avec Vendée Energie.

A fin 2021, le patrimoine en fonctionnement représente :

- 6 installations gérées par Vendée Energie : L'EHPAD St André d'Ornay, les groupes scolaires Moulin Rouge, Léonce Gluard, Angelmière et Pont Boileau, le Dojo,
- 2 installations gérées par la Ville/Agglomération : la recyclerie et enfin le complexe piscine patinoire.
- 751,6 kWc de puissance,
- 4 593 m<sup>2</sup> de surface de panneaux productifs,
- 527 064 kWh produit en 2021,
- 5 % de la consommation électrique de la collectivité, l'objectif du PCAET est d'atteindre 100% en 2050
- 1 106 108 € HT investis par Vendée Energie et 332 612 € HT par l'agglomération,
- 180 732 € TTC de redevances perçues depuis l'origine,
- 158 119 Kg de GES (Gaz à Effet de Serre) évité depuis l'origine [hypothèse Sydev : 1kWh = 0,3 kg CO<sub>2</sub>].



## 2. Les projets d'EnR :

### a) Les nouveaux sites en services :

- La centrale photovoltaïque sur le site de Sainte Anne a mise en service en 2022.
- La Recyclerie et le Complexe Aquatique Patinoire (CAP) sont équipés de panneaux photovoltaïques fonctionnels depuis septembre 2021. En ce qui concerne le CAP cela couvre 10% de la consommation annuelle de l'établissement.



### b) Evaluation du potentiel solaire de nos bâtiments

En février 2021, le bureau d'étude Sog SOLAR, spécialisé en énergie solaire, a effectué une étude de gisement photovoltaïque sur le patrimoine (bâtiments et domaine publics) de la ville et agglomération de la Roche-sur-Yon. Cet audit a permis d'identifier plusieurs bâtiments, parmi les 160 évalués, pour lesquels l'installation de panneaux photovoltaïques est pertinente.

Fiche PCAET n° 9



### c) Création de la société de projets « Roche Aggro Energies »

La Roche-sur-Yon Agglomération en partenariat avec Vendée Energie a créé la société de projets «Roche Aggro Energies». détenue à 49% par l'agglomération et 51% par Vendée energie, cette société va pouvoir financer les projets d'énergie nouvelles et donc permettre la mise en œuvre des projets photovoltaïques. Son objectif est de porter des projets en lien avec les énergies renouvelables et prévoit des investissements à hauteur de 10 millions d'euros à l'échelle du mandat (2026).

### d) Les projets en cours

Pour les sites identifiés, des études de faisabilité vont être progressivement lancées d'ici 2026. Plusieurs sites sont déjà programmées :

Des ombrières (panneaux solaires installés sur les parkings) devraient voir le jour sur le parking du CAP mais aussi sur celui de la salle des fêtes du Bourg sous la Roche au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

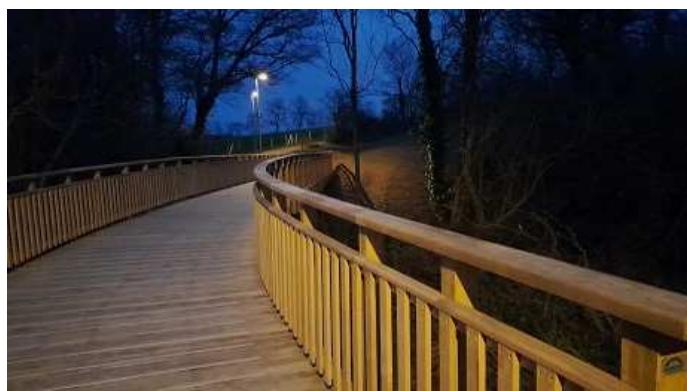
Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Laënnec ce sont 234 M<sup>2</sup> de toiture qui vont être équipés durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023. Puis pour la construction du Pôle solidarité impasse Ampère ce ne seront pas moins de 370 M<sup>2</sup> de toiture qui seront ainsi équipés au 2e semestre 2023.



## D. La mobilité durable

### 1. Liaisons douces réalisées ou en cours

La Ville de La Roche-sur-Yon s'est appuyée sur le Schéma directeur des Modes Doux approuvé en 2017 pour planifier sa stratégie cyclable et réaliser des aménagements cycles avec pour exemple, une liaison douce en zone rurale entre le quartier de l'Annexe au Bourg-sous-la-Roche et le Lycée Nature. Afin de limiter



les impacts sur la Rialiée et le bocage environnant la direction des Espaces Publics a fait appel au service Paysages et Transition Ecologique dès la phase projet. Tout en intégrant les autres contraintes du chantier, cela a permis un tracé plus pertinent, un éclairage limité et novateur pour la protection des espèces nocturnes, ainsi qu'une limitation de l'impact sur le cours d'eau.

Cette voie douce se rajoute aux 24 km créés par la ville depuis 2014 et renforce les 70 Km déjà existant, d'aménagement pour les vélos (voies vertes, pistes et bandes cyclables, voies mixtes, voies bus/vélo et doubles sens cyclables).



Toujours dans le cadre du Schéma Directeur des Modes Doux de l'Agglomération, La Roche-sur-Yon Agglomération a réalisé, avec les autres EPCI concernées, un itinéraire cyclable touristique entre La commune de La Roche-sur-Yon et celle des Sables d'Olonne. Les travaux ont été réalisés en 2 phases, d'abord fin août 2021 puis au printemps 2022 pour la deuxième partie. Au total 11,4 km sur le territoire de l'agglomération pour un tracé total LRSY – Brétignolles de 72 km. Cette itinéraire a été inauguré au début de l'été 2022.

## 2. Plan vélo ville



Afin de développer l'utilisation des modes de transports doux sur son territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un Plan vélo à la fin de l'année 2020. Un comité du cycle s'est constitué pour la réalisation de ce document et le suivi de la politique cyclable de la collectivité à plus long terme. Il est composé d'élus, de membres d'associations du cycle (Centre Vélo...), d'usagers ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, de membres issus des conseils citoyens pratiquant le vélo et de techniciens.

Ce document du Plan vélo répond à 3 enjeux inscrits dans le Plan Global de Déplacements :

- Donner accès à tous à la mobilité
- Développer une mobilité respectueuse de l'environnement
- Organiser une mobilité au service de la dynamique du territoire

De ces grands enjeux découlent 3 objectifs principaux pour le Plan vélo :

- Développer les modes doux au quotidien, notamment dans la pratique quotidienne **domicile-travail**,
- Sécuriser les déplacements des usagers,
- Permettre le stationnement des vélos.

Concernant le planning, le Comité du cycle s'est rassemblé pour la première fois le 4 février 2021. 3 réunions de travail ont suivi pour la conception du document. Une évaluation des propositions et du diagnostic a été réalisée par les services. Cette évaluation a été présentée en Juin 2022 au comité.

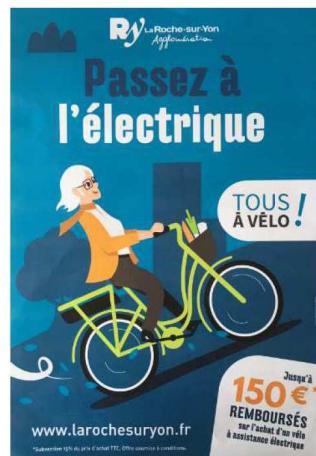
## 3. Subventions VAE

L'Agglomération accorde une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique pour les Agglo Yonnais qui font l'acquisition de leurs vélos chez un vélociste partenaire du territoire. Les modalités d'attribution ont évolué.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Seuls les vélos à assistance électrique neufs d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC sont subventionnés,
- L'aide est passée à 100 € forfaitaire pour les agglo Yonnais et à 200 € forfaitaire pour les salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises).

La demande étant de plus en plus importante, il a été demandé une enveloppe supplémentaire pour finir l'année 2021.



La prime peut atteindre **250 €** si vous êtes salarié(e) d'une Entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises). Cf. liste au verso.

### Pour 2021 :

- 355 dossiers VAE : **53 091 € versés**
- Vélo adapté (type tricycle) : 1 dossier pour 400 € (en 2020 : 2 dossiers)
- Vélos cargos : 5 dossiers 2 000 € (en 2020 : 2 dossiers)



## 4. Le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)

Nous sommes aujourd'hui à 47 adhérents (entreprises et administrations yonnaises) inscrits dans cette démarche et à avoir signé la « Charte d'engagements du PDIE ».



Le bilan réalisé en 2021 a permis de proposer et lancer de nouvelles actions en 2022 :

- groupes de travail pour mieux se connaître, mieux communiquer/échanger sur les bonnes pratiques et ainsi faire de nouvelles propositions pour inciter les adhérents à se déplacer autrement en limitant au maximum l'usage de la voiture individuelle.
  - Mutualisation de moyens, comme par exemple un parc de vélos électriques pour les structures d'insertions
  - Mise à disposition en prêt gratuit de trottinettes électriques pour les salariés, (essai domicile - travail ou en interne dans l'entreprise).
- 2h de formation (maniement, sécurité) avec les agents de la piste d'éducation routière lors de la remise des trottinettes.

Et toujours le prêt de VAE pour les entreprises du PDIE (20 VAE disponibles).

## 5. Participation au Défi Mobilité de la Région

La Roche-sur-Yon fini 2<sup>ème</sup> (sur 4) de sa catégorie – entreprise de plus de 500 salariés.

**DU 16 AU 22 MAI 2022**

# Défi Mobilité EN PAYS DE LA LOIRE

**LES CHIFFRES SUR LA RÉGION**

42 territoires ambassadeurs du défi

**DÉFI MOBILITÉ VERS LE TRAVAIL**

- 6.384 Participants (+ 2.659 vs 2021)
- 818 Établissements engagés (+ 82 vs 2021)
- 750.400 km parcours en mode écomobile (dont 168.665 km transférés depuis la voiture individuelle (+ 40.055 vs 2021))
- 120.086 kg de CO<sub>2</sub> économisé\* (+ 56.048 vs 2021)
- 50.62 % de Report modal\*\*
- 23.094 trajets déclarés durant le défi (+ 9.586 vs 2021)

**DÉFI MOBILITÉ VERS L'ÉCOLE**

- 4.515 Participants (+ 1.159 vs 2021)
- 61 Établissements engagés (+ 19 vs 2021)
- 28.97 % de taux de participation
- 15.41 % de Report modal\*\*\*

\* Par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle.  
\*\* Le report modal est calculé par rapport au nombre de participants : nb de participants en report (au moins 1 trajet) / nb total de participants

**Focus sur La Roche-sur-Yon Agglo**

**LES CHIFFRES**

**LE PUBLIC PROFESSIONNEL**

- 471 Participants
- 15 Établissements engagés
- 24.77 % de Report modal\*\*
- 9.265 kg de CO<sub>2</sub> économisé\*
- 57.398 km parcours en mode écomobile (dont 10.465 km transférés depuis la voiture individuelle)

**LE PUBLIC SCOLAIRE**

- 15 Elèves participants
- 1 Établissement engagé
- 5.61 % de taux de participation
- 30.77 % de report modal\*\*
- 145 kg de CO<sub>2</sub> économisé\*

**RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS**

- 4 Établissements de + 500 salariés
- 6 Établissements de 100 à 499 salariés (dont 1 scolaire)
- 2 Établissements de 20 à 99 salariés
- 1 Établissement de - 20 salariés

Stakeholder pour la Mobilité durable | Agence régionale de la transition écologique | Alisée | Région PAYS de la LOIRE | Région AGIR

# Les lauréats 2022

SUR LE TERRITOIRE

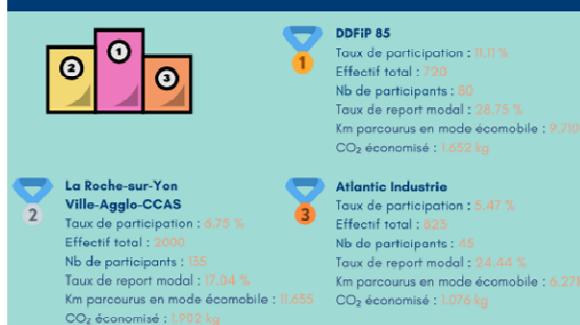
## ENTREPRISES

### LES MODES DE DÉPLACEMENT UTILISÉS

#### RÉPARTITION KILOMÉTRIQUE

Km parcourus en vélo : 7.907  
 Km parcourus en covoiturage : 16.320  
 Km parcourus à pied : 997  
 Km économisés grâce au télétravail : 12.755  
 Km parcourus en train : 10.171  
 Km parcourus en bus / car : 2.563

#### CATÉGORIE + 500 SALARIÉS



## 6. Education aux risques routiers

Afin de promouvoir les déplacements à vélo et de favoriser l'Eco mobilité, une mission «Education aux Risques Routiers» constitue l'une des compétences de la Ville/Agglomération. Ses actions d'Education Routière sont multiples : interventions en direction des écoles, collèges, instituts médico-éducatifs, seniors et manifestations diverses liées à la sécurité routière et à la pratique cycliste.

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 50 écoles, 8 collèges, 4 instituts médico-éducatif,
- 6000 élèves de classes élémentaires participent aux activités de la piste d'éducation routière couvrant ainsi 75% des attendus du « savoir rouler à vélo »,
- 8 heures de formation à vélo du CE2 au CM2,
- 1 025 collégiens sensibilisés aux risques routiers liés à l'utilisation des EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé)
- 24 agents de la collectivité ont suivi la formations éco-conduite et prise en main d'un véhicule électrique.



## 7. L'évolution et adaptation du réseau de transports publics

### a) Evolution du réseau Impulson



Aujourd'hui, douze communes sur treize ont accès à une ligne régulière de bus. Il ne manque plus que Le Tablier, commune pour laquelle l'agglomération a choisi une expérimentation plus adaptée à la taille du village : la mise à disposition d'un véhicule électrique en autopartage qui vient d'être installé.

Pour réduire encore l'impact carbone du transport sur le territoire, la collectivité s'est engagée dans un



verdissement de la flotte de véhicule. Ceci fait l'objet de la [fiche action n°31 du PCAET](#). Depuis 2018, 100% des bus renouvelés roulent à l'énergie verte et locale. Sur 55 bus au total, deux sont électriques, trois roulent au GNV et un à l'hydrogène (une première mondiale !). Par ailleurs, 100% des bus sont accessibles (bus à plancher bas avec palette pour fauteuil), dont 2 bus articulés. Alors que 93% des quais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### b) Transport scolaire

Dans le cadre du marché de transport scolaire qui va durer 7 ans, de 2021 à 2028, le choix a été fait de retenir le prestataire Souvetour qui proposait une variante avec 12 cars fonctionnant au GNV : un carburant plus propre émettant moins de CO<sub>2</sub> que le gazoil.

## 8. PADAM : Plan d'Amélioration des Déplacements des Agents Mutualisés

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Un bilan des vélos de service (électrique ou non) à permis de faire un recensement des besoins et de proposer de nouvelles modalités de gestion ainsi qu'un renouvellement du parc vieillissant :



- Aquisition d'un vélo électrique spécifique pour le service courrier,
- Prêt d'un vélo cargo électrique auprès des services Chantier collectif, DSI,...

Afin de sensibiliser et inciter les agents à se déplacer autrement plusieurs ateliers mobilités ont eu lieu sur différents sites de la collectivité. Il a été proposé des essais de trottinettes électriques. La perspective est de mettre à disposition des agents 5 trottinettes pour les déplacements professionnelles notamment en centre-ville.

Des cartes professionnelles pour le bus sont disponibles dans la majorité des services. Fort est de constater que leur utilisation est en baisse significative, seulement 345 voyages professionnels ont été enregistrés en 2021 – chiffre le plus bas jamais enregistré. Au démarrage en 2008, 682 voyages avaient été enregistré, quand au plus fort en 2015, 1 364 voyages professionnels avaient été comptabilisés. Aucune analyse n'a réellement été faite suite à ce constat.

## 9. Les déplacements domicile – travail des agents Ville-Agglo-CCAS



### a) L'indemnité kilométrique vélo

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, les agents des services Villes-Agglo-CCAS qui utilisent leur vélo personnel pour se rendre au travail bénéficient d'une prise en charge financière. L'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV : 0,25 €/km dans la limite de 200 €/an) a pour objectif de rendre ce mode de déplacement plus attractif et de diminuer l'usage de la voiture pour les petits trajets.

Les employeurs favorisent ainsi ce mode de déplacement économique, écologique et bénéfique pour la santé.

En 2021, 127 agents cyclistes ont bénéficié d'un versement de l'IKV pour un total de 15 015 €.

### b) Subvention abonnement transport en commun (train-bus)

Tous les agents Villes-Agglo-CCAS bénéficient du remboursement de la moitié de leur abonnement mensuel pour leurs trajets domicile-travail en train ou en bus.

En 2021, 232 agents (Ville Agglo et CCAS confondus) ont bénéficié d'une aide au transport pour un montant total de 32 203,50 €.

Il s'agit des remboursements de location de vélo (annuelle ou courte durée), des remboursements d'abonnement au transport public ainsi que des indemnités kilométriques vélo.

## E. L'habitat durable - Le PLH 2017-2022



Le sixième Programme Local de l'Habitat (PLH) du territoire est en cours jusqu'en 2022 : fixé pour une durée de six ans, il met en exergue deux grands enjeux qui s'inscrivent dans le projet de territoire et la politique de l'habitat portés par l'Agglo :

- La création d'une offre de logements de qualité en adéquation avec les besoins des ménages,
- Une politique de l'habitat au service de l'attractivité du territoire, porté par un aménagement durable et équilibré du territoire.

Le PLH définit les orientations à poursuivre afin de permettre à chacun d'accéder à un logement de qualité et de promouvoir un habitat durable et un aménagement équilibré du territoire.

### 1. Les aides aux propriétaires privés



Les aides à la rénovation des logements privés de l'Agglo ont été renforcées, en particulier en direction des publics les plus modestes. Le guichet unique de l'habitat (GUH) informe, oriente et propose un dispositif complet d'accompagnement technico-financier pour les ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.

Les financements mobilisables sont ceux de l'ANAH mais également de l'Agglo. Le guichet unique oriente également vers les autres financeurs (Région, Ma Prime Rénov, CEE...).



En 2021, l'Agglomération a financé 106 projets pour un montant de 1 252 422 € générant 3 566 494 € TTC de travaux.

L'année 2021 a également été marquée par la préparation à une extension des missions du Guichet Unique de l'Habitat afin de répondre aux [enjeux du PCAET](#).

[La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique \(PTRE\)](#) est donc opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'objectif est ainsi d'accompagner tous les ménages vers une rénovation performante de leur logement, via des conseils techniques réalisés par un technicien au bureau puis au domicile, via un accompagnement administratif et financier de l'Agglomération pour les projets de rénovation avec une étiquette finale A ou B. Au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2022:

- 630 propriétaires ont eu un 1<sup>er</sup> contact téléphonique
- 228 rendez vous ont été réalisés pour approfondir le projet de rénovation énergétique avec un technicien
- 39 visites de logement ont été réalisées
- 14 projets permettant d'atteindre une étiquette A ou B

ont été financés pour un montant total de 42 000 €

**L'aide éco-accession centrée sur les parcelles de petite taille (< 500m<sup>2</sup>) et sur l'acquisition de logements anciens** est de 1 500 € à 5 000 €. En 2021, 96 projets ont été accompagnés. Le dispositif s'est achevé au 31 décembre 2021, avec pour ambition d'intégrer le programme départemental Eco-Pass dans le courant de l'année 2022.



**L'Adaptation au maintien à domicile : accompagnement technico-financier :**

45 logements adaptés – 129 695 € de subventions accordées et environ 380 000 € TTC detravaux générés avec la visite du domicile par un technicien.



**En 2021, 1 € de subvention a généré 2.26 € de travaux**



## 2. La Lutte contre la l'Habitat indigne

Le technicien hygiène et salubrité asservi effectue des visites à domicile et constate les infractions au code de la construction et de l'habitation, au code de l'environnement ou au Règlement Sanitaire Départemental (RSD).



252 entretiens téléphoniques et physiques avec les usagers



163 courriers envoyés

14 mises en demeure  
4 rapports de constatation  
3 arrêtés municipaux de mise en sécurité

140 visites à domicile par le technicien hygiène et salubrité dont 73 avec l'assistante sociale



LA ROCHE-SUR-YON S'ENGAGE POUR L'HABITAT

PREFET DE LA VENDEE

L'agent met en oeuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de lutte contre l'habitat indigne. Il intervient en binôme avec une assistante sociale dans la plupart des situations.

En 2021, il ya eu 129 procédures mises en œuvre. Chiffre stable depuis quelques années.

Pour lutter contre ce fléau la ville à mis en place au 1<sup>er</sup> mai 2022, à titre expérimental, « Le permis de louer » dans le quartier des Halles. Les propriétaires doivent déclarer tout nouveau bail et fournir aux services municipaux les diagnostics obligatoires sous quinze jours.



### 3. Projet social à destination des familles GDV présentes sur les aires d'accueil des gens du voyage

Un véritable projet socio-éducatif a été mis en place par les différents partenaires que sont : l'Agglomération, le Conseil Départemental, SOLIHA (gestionnaire des aires d'accueil) et l'éducation nationale. Les rencontres régulières, à l'origine pour organiser la fête de Noël sur les aires d'accueil, ont permis de créer un lien de confiance avec les familles itinérantes.

Le contenu du projet et les moyens à déployer pour sa mise en œuvre ont donc été adaptés aux attentes des familles. Les objectifs du projet socio-éducatif sont les suivants :

- faciliter l'accès aux droits et aux services,
- favoriser l'accès aux connaissances de base des adultes de demain,
- favoriser l'épanouissement des enfants,
- soutenir et mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé,
- favoriser une prise de conscience environnementale,
- renforcer la participation et la gouvernance par les Gens du Voyage.

Il s'agit du 1er projet socio-éducatif, à destination des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil du département, encouragé dans le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage au travers de la recommandation n°5 : « organiser des rencontres territoriales autour de l'élaboration de projets socio-éducatifs et mettre en place des projets socio-éducatifs sur les aires qui en sont dépourvues ».



### 4. La politique de peuplement – attribution logements sociaux

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, le législateur a renforcé le rôle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) en matière d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat, qu'ils définissent eux-mêmes sur leur territoire.

#### a) Les objectifs et résultats en matière d'attribution

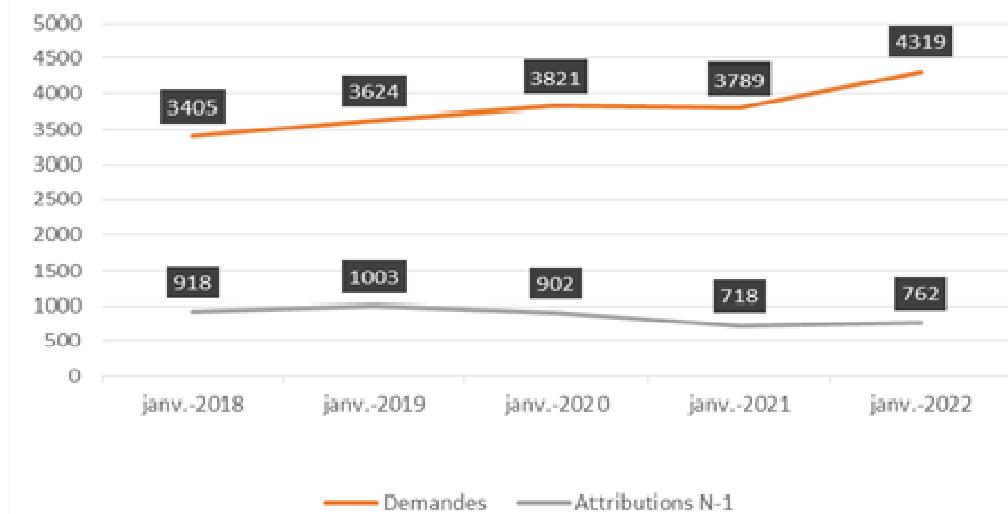
Le nombre de biens livrés depuis 2017 continue de progresser mais ne permet toujours pas d'absorber la demande de logement social toujours plus importante. Le nombre d'attributions a baissé en 2019 et 2020 mais repart à la hausse depuis 2021 (+6%). Il reste néanmoins en diminution de 17% depuis 2017.

En 2017, 27% des demandes étaient suivies d'une attribution contre 18% en 2021.

Davantage de demandes pour moins d'attributions implique donc une tension plus forte sur le marché locatif social, rendant plus longue la possibilité de se voir attribuer un logement social. La tension est de 5.7 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, contre 3.7 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## Evolution Demandes/Attributions logements sociaux



10 INÉGALITÉS REDUITES



### b) L'attribution par quartiles<sup>1</sup>

#### Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile



La Loi LEC<sup>2</sup> impose qu'à l'horizon 2025, 25% des attributions puissent être réalisées hors QPV<sup>3</sup> au bénéfice des demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile. Pour rappel, les seuils des quartiles sont définis par arrêté ministériel et correspondent pour 2021 aux Revenus par Unités de Consommation annuels suivants :

1er QUARTILE	2ème QUARTILE	3ème QUARTILE
8 708 €	12 000 €	16 349 €



Pour atteindre cet objectif de 25%, les membres de la CIL<sup>4</sup> ont défini dans la CIA<sup>5</sup> des objectifs graduels annualisés, répartis sur une période de 13 ans (2017-2030). Ainsi, il avait été proposé d'atteindre l'objectif de 17% des attributions totales à destination des publics prioritaires, à l'horizon 2021. Cet objectif a été atteint puisqu'il est de 18.6% en 2021. Les attributions pour ce public ont augmenté de 6 points sur la période 2017-2021 passant de 12.6% à 18.6%.

	Attributions 1 <sup>ers</sup> quartiles hors QPV	Attributions tous quartiles hors QPV	%
2021	111	605	18.6%
2020	103	519	19.8%
2019	131	694	18.9%
2018	84	724	12.0%
2017	87	691	12.6%



#### Les demandeurs du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartile.



La Loi LEC impose aussi de consacrer 50% des attributions annuelles de logements en QPV aux demandeurs des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartile, avec 78% d'attributions en 2021, les objectifs sont atteints.

<sup>1</sup> Quartile : les demandeurs sont répartis dans 4 catégories ou quartiles suivant leurs ressources. Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile sont ceux qui ont les plus faibles ressources

<sup>2</sup> LEC : loi « égalité et citoyenneté » adopté par le Parlement, le 22 décembre 2016

<sup>3</sup> QPV = Quartiers Prioritaires de la Ville, soit sur La Roche-sur-Yon : Jean-Yole Pyramides, Vignes aux Roses, Liberté-Zola

<sup>4</sup> CIL : Conférence Intercommunale sur le Logement

<sup>5</sup> CIA = Convention Intercommunale d'Attribution

### c) L'accès au logement des publics prioritaires et relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO)



La loi LEC impose enfin des obligations d'attributions à chaque réservataire, aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux pour le relogement des publics prioritaires relevant du contingent préfectoral ou du DALO. L'Etat doit consacrer la totalité de ses réservations à ces publics (100% des 25%). Action logement et les autres réservataires doivent en consacrer 25%, et même chose pour les bailleurs sur leur parc non réservé. Soit un total d'attribution aux publics prioritaires, répartis entre les réservataires (Etat, Action Logement en Vendée) et les bailleurs de 42,5%.



En 2021, le total d'attributions aux publics prioritaires sur l'Agglomération de La Roche-sur-Yon est de 36% ce qui reste en-dessous des objectifs fixés à 42.5%. Des efforts restent à faire pour loger davantage de publics prioritaires et notamment des DALO.

	<b>Publics prioritaires</b>	<b>% Publics prioritaires</b>	<b>DALO</b>	<b>% DALO</b>	<b>Attributions Totales</b>
2021	278	36%	21	2.76%	<b>762</b>
2020	252	35%	28	3.90%	<b>718</b>
2019	320	35%	55	6.10%	<b>902</b>
2018	281	28%	45	4.49%	<b>1003</b>
2017	227	25%	23	2.50%	<b>918</b>

## 5. Les aides sur le parc public

Le Programme local de l'habitat a fixé un objectif total de 1 164 logements locatifs sociaux (selon l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et renouvellement urbains) sur les 6 années de la période 2017-2022, soit une moyenne de 194 logements locatifs sociaux par an. Cet objectif correspond aux logements agréés ayant bénéficié d'une décision de financement ou d'un conventionnement Anah.

En 2021, ce sont 225 logements financés en PLS, PLUS et PLAI (financement logement social) qui ont été agréés.

Le montant total des aides accordées s'élève à 1 085 950 €, dont :

- 654 000 € d'aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- et 431 950 € de Crédits Etat délégués.

Ainsi, pour la période 2017-2021, ce sont **967 logements locatifs sociaux** qui ont été agréés dont :

- 251 logements financés en PLS,
- 435 logements financés en PLUS,
- 281 financés en PLAI.

### Bilan 2017-2020 des financements mobilisés :

Pour la période 2017-2021, depuis le début du PLH, les enveloppes financières mobilisées pour la création d'une offre nouvelle s'élèvent à 3 308 798 €. Ce montant est réparti comme suit :

- Subventions Crédits propres La Roche-sur-Yon Agglomération : 1 662 748 €,
- Crédits Etat délégués : 1 646 050 €.

## F. L'urbanisme tactique – le laboratoire urbain de la rue Clémenceau



L'objectif partagé de la Ville et des commerçants est d'animer la rue, booster son attractivité pour relancer la dynamique commerciale en créant un nouvel espace de vie, de récréation, de pause urbaine.

Pour cela il a été proposé une méthode agile et innovante : Une expérimentation grandeur nature, pendant 3 ans.



Avec un système modulaire, amovible il est possible de tester, d'analyser, construire puis d'adapter avec les habitants et commerçants de nouveaux usages.

Le test de différents scénarios pourrait permettre de stabiliser les besoins pour un aménagement définitif.

Une nouvelle façon de penser et de vivre la ville : le laboratoire urbain est entré dans sa 2<sup>ème</sup> phase pour mieux s'adapter aux besoins.

Pendant la première année 2021 des ajustements ont été faits suite aux retours de l'enquête menée auprès des usagers mais aussi des commerçants : des adaptations sans changement d'usages.

Puis vient le temps de l'analyse plus précise, début 2022 les résultats ont été présentés aux différentes parties prenantes (élus, techniciens, habitants et commerçants) avec propositions de plusieurs scénarios pour faire évoluer les aménagements en transition douce vers un aménagement définitif. De nouveaux aménagements ont été choisis par le groupe de travail et seront mis en place d'ici à la fin de l'année 2022 pour une version 2 de l'aménagement de la rue Clémenceau. Toujours en test grandeur nature, les aménagements définitifs sont prévus pour 2023-2024.

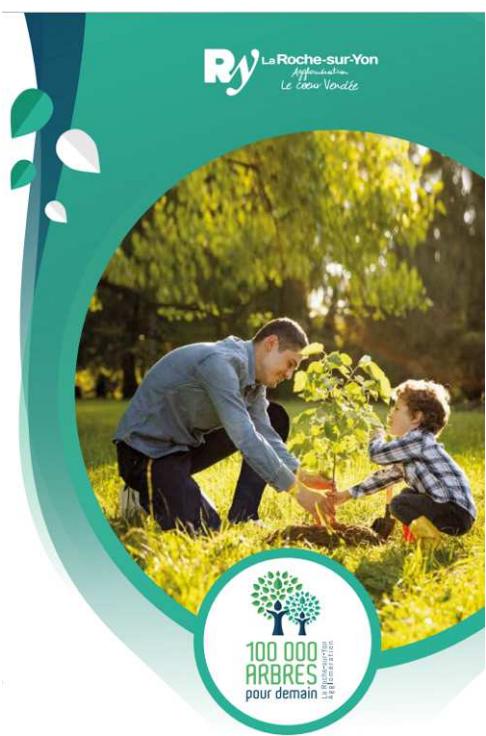
## II. PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### A. Protection de la faune et de la flore terrestres



*Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.*

## 1. Opération « 100 000 arbres pour demain »



### Plantation d'arbres MODE D'EMPLOI

Les différentes actions de cette année ont consisté en :

- Des actions de sensibilisations auprès des différents publics :
  - Scolaires : p'tits mercredi, plantation dans les écoles, sorties...
  - Grands public avec les animations Ma Ville Nature sur la thématique arbre
  - Elus et techniciens des communes sur la régénération naturelle avec visites terrain
- Des plantations sur les espaces publics
- Des plantations sur le domaine privée :
  - Chez les agriculteurs/propriétaires terriens en partenariat avec la Fédération des chasseurs
  - Chez les particuliers
- Mise en place d'un compteur sur le site internet de l'agglomération. Celui-ci affichait fin juin 2022 plus de 50 000 arbres plantés ou promis.

Le projet de la Roche-sur-Yon Agglomération et de ses communes adhérentes s'étend sur la période 2021 à 2026. Il résulte de la prise de conscience et de la forte mobilisation en faveur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique, pour lesquelles l'arbre joue un rôle majeur.

Officiellement démarré avec des plantations dans les 13 communes de l'agglomération en février 2021, le projet « 100 000 arbres pour demain » a pris son envole à l'hiver 2021-2022 avec le **temps fort du 4 décembre 2021** à la ville de la Roche-sur-Yon.



Le bilan pour **l'hiver 2021-2022** est de 14 541 arbres plantés sur l'espace public (dont 4 750 en régénération naturelle) et 3 650 plantés sur les parcelles privées soit un total de **18 191 jeunes arbres plantés** qui deviendront adultes d'ici une dizaine d'année.

**Sur 2 ans** nous en sommes à un peu plus de **31 000 arbres plantés** et des promesses (d'après le compteur) à hauteur de 20 000 arbres.



Les grands objectifs de ce projets sont :

- Planter effectivement 100 000 arbres (voire plus)
- Remailler la trame verte à l'échelle de l'agglomération
- Développer une démarche pédagogique autour de l'arbre en associant les enfants
- Initier une vague de plantation sur le long terme
- Inciter tous les acteurs à planter (communes, citoyens, entreprises...)

Un « Ambassadeur 100 000 arbres » recruté en service civique, a recensé et analysé cette année les actions pédagogiques existantes autour de l'arbre dans le milieu scolaire. Sa collaboration avec la direction éducation et les directeurs d'écoles a permis d'enrichir les actions en proposant notamment 7 séances de plantations dans et hors des écoles, des animations, des sorties et enfin des séances de cinéma dans le cadre de la semaine de la biodiversité en mai 2022.

## 2. Capitale Française de la Biodiversité



La ville de la Roche-sur-Yon a été récompensée par la distinction Capitale Française de la Biodiversité 2021, pour son travail de réhabilitation et préservation de la diversité de la faune et de la flore sur son territoire. Le thème du concours 2021 était « eau et biodiversité ». La prise en compte de la trame bleue avec l'effacement des ouvrages pour un meilleur écoulement de l'Yon ainsi que l'inventaire et le rétablissement de nombreuses mares et zones humides ont donc permis à la ville de se distinguer. Les enjeux écologiques ont

pris le pas sur l'aspect purement esthétique dans la gestion des espaces verts avec la gestion différenciée puis le zéro phyto puis la préservation de la faune dans le cadre de l'appropriation par l'ensemble des services et de l'ensemble des acteurs du territoire, de la notion de Biodiversité sous l'impulsion du chef de projet. Résultat, l'anguille et le brochet ont recolonisé l'Yon. La Loutre un des animaux phare de la ville a quand à elle repris place dans l'intégralité du réseau hydrographique.

La remise du prix a eu lieu à Paris le 30 novembre 2021. Les maires des communes de l'Agglomération ont été invités à assister à la cérémonie et cela a été l'occasion pour eux de prendre conscience et de faire connaître leur intérêt pour cette thématique qu'est la biodiversité. La dynamique est née et va se poursuivre par la création d'un nouveau projet collectif pour les communes de l'agglomération : devenir ensemble un « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).

Suite à cette distinction et afin de partager ce temps avec différents publics, une semaine de la biodiversité a été organisée en mai. Parmi les événements programmés, la visite de nos réservoirs de biodiversité à destination des agents de la collectivité

## 3. Des actions de sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques



### a) Programme d'animation biodiversité grand public « Ma ville Nature »

Le programme ma ville nature pour 2021-2022 était spécialisé dans la thématique des arbres. Cette sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité a eu pour ambition une acculturation qui permet de mieux faire comprendre les actions très opérationnelles par un vocabulaire et des enjeux de base partagé.

**Une programmation de 35 animations a été proposée:**



Gouter à la ferme les fraises de Valie – Amandine Brugneaux  
Rapport Développement Durable 2021-2022 23/55

 2 thèmes :

- Novembre 2021 à février 2022 : « vie ralentie, à nous de jouer »
- Mars à juin 2022 : « le vert revient, la vie s'active »,

19 lieux

15 structures intervenantes

Environ 500 personnes ont participé aux animations ma ville nature dont 20% d'enfants.

### b) Animations avec le public scolaire



Dans le cadre des p'tits mercredi, les animateurs et/ou aniatsem accompagnent et sensibilisent les enfants des maternelles dans le cadre de 5 parcours qui rythment l'année entre chaque période de vacances. Ces parcours ont pour thème : l'alimentation, le Développement Durable, la nature et l'environnement. Les activités vont du jardinage aux ateliers cuisine en passant par la biodiversité avec la découverte des p'tites bêtes, oiseaux, papillons, jeux défis ou encore atelier recup avec Tritout et Tritounette. Dans ce cadre ils sont ammenés aussi à visiter des sites qui illustrent la thématique comme les serres municipales, des fermes pédagogiques ou bien des parcs et espaces verts de la ville. En 2021-2022 ce sont 420 enfants soit 36% des maternelles qui ont pu participer à toutes ces animations.

Dans le cadre des APE (Activité Péri-Educative) les animateurs font découvrir le jardinage aux enfants du primaire.

### c) Semaine de la Biodiversité – thématique Arbre

La première semaine de sensibilisation à la biodiversité organisée à la Roche-sur-Yon du 16 au 22 mai 2022 a eu un franc succès au près du public scolaire, tant au près de lycéens, collégiens que primaires. Elle s'est caractérisée par :

- 5 séances de cinéma qui ont permis à 570 élèves de voir le Film « Animal » ou bien « Le chêne »
- Des sorties natures au bois des Girondins et à la vallée de Rivoli pour 125 enfants de maternelle ou primaire
- 3 conférences thématiques grand public
- 1 séance gratuite du Film « Animal » au cinéma le Concorde pour le grand public
- Des sorties natures et sportives – LPO, patrimoine arboré avec les agents de la ville et escapades branchées (grimpe dans les arbres) pour tout public.

*Sortie maternelle Jean Yole au bois des Girondins avec l'ONF.*



*Visite du patrimoine arboré de la ville*



*Escapade branchée aux terres noires*

La clôture de cette semaine d'animation a été l'occasion de faire une grande fête pour la remise officielle du prix Capital Française de la Biodiversité.



#### d) Sensibiliser les acteurs de l'aménagement – acculturation des services aux enjeux biodiversité

Dans le cadre du Plan biodiv 2 une journée d'acculturation à la biodiversité a pu avoir lieu le 15 mars 2022 regroupant ainsi 25 agents de 8 services de la collectivité.

Cette journée mêlant interventions théoriques et cas pratiques a permis d'appréhender les enjeux biodiversité et ainsi renforcer la nécessité de travailler en transversalité entre services.

Ceci permet de prendre en compte, tous les aspects nécessaire pour construire la ville de demain : prise en compte du vivant, solutions fondées sur la nature, évitement, réduction et compensation des impacts...



## e) La Maison des Libellules

La Maison des Libellules situé à Chaillé sous les ormeaux permet en dehors des ouvertures au grand public, de sensibiliser de nombreux enfants à la Biodiversité. Sur l'année scolaire 2021-2022 ce ne sont pas moins de 1 800 élèves de primaire ou maternelle qui ont pu bénéficier des différentes animations proposer par la structure.



## B. Accès à l'eau salubre et l'assainissement

*Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.*



### 1. Améliorer les performances de collecte et de traitement des eaux usées: accord de programmation 2021-2024 avec l'agence de l'eau Loire Bretagne - 1er bilan

Le patrimoine Eau Usée (EU) pour l'agglomération représente 520 Km de réseaux, 120 postes de refoulement et 30 STEP. L'accord de programmation signé en mai 2021 avec l'AELB (Agence Eau Loire Bretagne), flèche 44,7 millions d'euros de travaux sur la période 2021-2024 afin d'améliorer les performances de collecte et traitement des EU.

**Le Programme comporte 33 actions réparties sur les communes de l'agglomération** dont 22 sur Service d'Assainissement Prioritaire (SAP)

**Montant prévisionnel des actions de 44,7 M€ HT sur 4 ans**

**Montant prévisionnel de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 13,6 M€**

#### Bilan d'avancement :

- 5 actions réalisées ou en cours de travaux ou d'étude (dont 3 SAP), soit 963 115 €HT investi et 459 358 € de subventions prévisionnelles,
- 5 actions sur SAP avec dossiers de subvention en cours de finalisation ou d'instruction, montant travaux estimé à 750 000 €HT,
- 7 actions en cours d'étude et de chiffrage pour dépôt au plus tard 1<sup>er</sup> semestre 2023,
- Demarrage en février 2022 de l'étude d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) pour la **construction de la future STation d'Epuration (STEP) de Moulin Grimaud**. L'enjeux étant de répondre à la nécessaire modernisation d'un équipement vieillissant avec des objectifs spécifiques :
  - Délais contraints – mise en service fin 2026,
  - Eco Exemplarité – neutralité Carbone,
  - Performance énergétique,
  - Anticipation / innovations technologique (modularité) et évolutions règlementaires,
  - Pédagogie – communication,
  - Renaturation – intégration paysagère.



### 2. Faire des économies d'eau à la source

Le service Nature en Ville cherche à optimiser et rationnaliser sa gestion de l'eau.

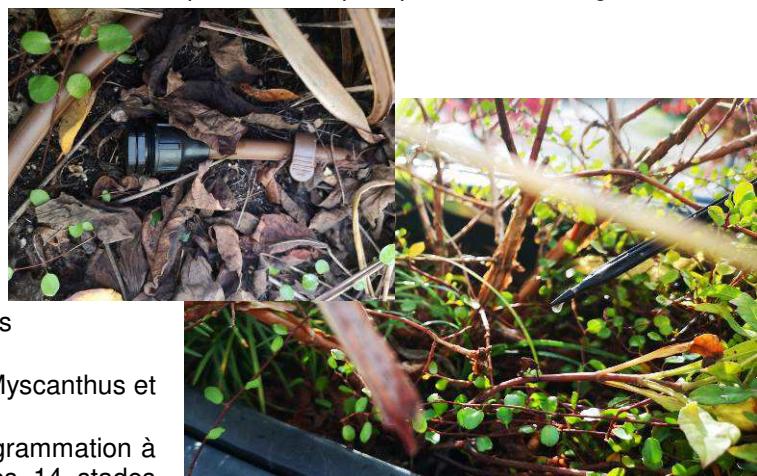
En 2021, ce sont un peu moins de 40 000 m<sup>3</sup> d'eau (25% de la facture global de nos collectivités) qui ont servi à arroser : les terrains sportifs herbés, les massifs fleuris du centre-ville, les gazons en code 1 de la gestion différenciée, les nouvelles plantations arbustives et arbres et la production aux serres.

Une partie a servie aussi pour le fonctionnement des fontaines, bassins et l'entretien du gros matériel avec un nettoyeur haute pression.

Même si la ressource provient en partie de forages, d'eau de récupération (surverse de la piscine, eau des toits place Napoléon et ateliers du CTM) et d'un puit place Simone Veil, la majorité de l'eau, soit plus des ¾, des 40 000 m<sup>3</sup> est issue du réseau d'eau potable. Ce qui représente un budget annuel de 30 000 €.

Les services utilisent déjà plusieurs méthodes pour rationaliser l'arrosage :

- goutte à goutte avec programmation à distance, technique très économique car au plus près des racines pour les 4 500 m<sup>2</sup> de massifs fleuris,
- paillage avec des feuilles de Myscanthus et de la coque de cacao,
- asperseurs intégrés avec programmation à distance pour les gazons des 14 stades gazonnés.



Dans un soucis d'optimisation continue et pour faire face au réchauffement climatique, des études sont menées :

- avec les BTS du Lycée De Lattre pour optimiser la demande d'eau nécessaire du végétal au niveau du Stade Desgrange. Des sondes tensiométriques et console ont été installées permettant de donner une alerte sur les besoins de la plante.
- avec le cabinet DCI sur l'optimisation du cycle de l'eau dans les stades. L'idée étant de récupérer l'eau d'arrosage à la sortie des drains et de la réinjecter dans le réseau. Il est à noté que l'AELB s'intéresse à cette étude novatrice qui consiste à travailler sur deux axes à savoir :
  - La rationalisation des besoins en eau sur les terrains sportifs,
  - Les enjeux liés à la limitation des relargages dans le milieu des sous produits issus de la fertilisation des terrains.

Les techniques évoluent et les services s'adaptent :

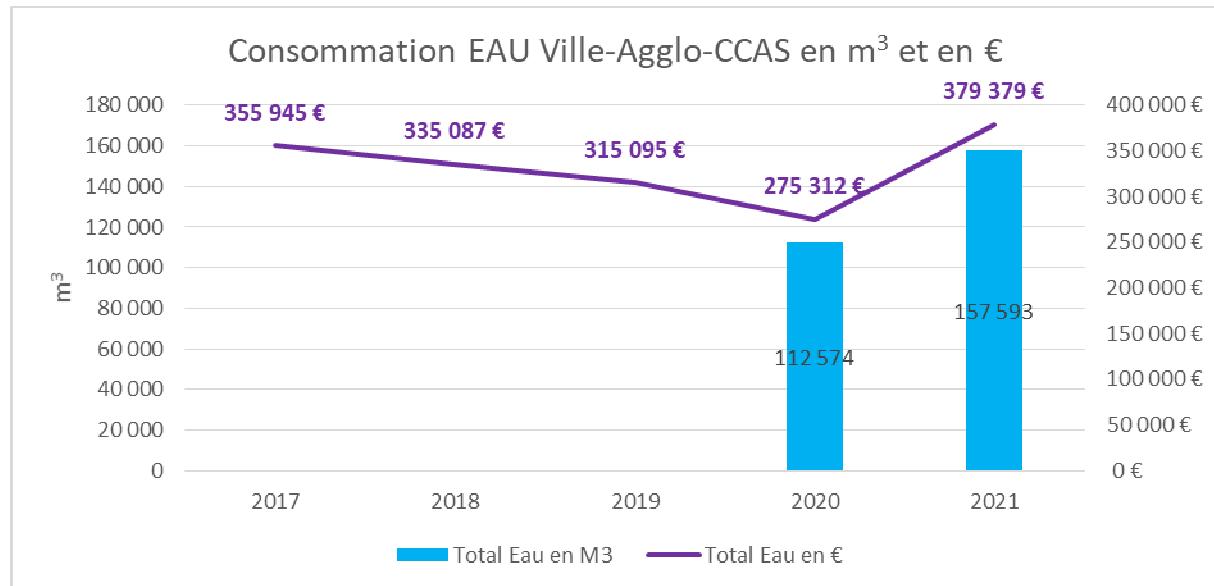
- certains espaces verts ne sont plus arrosé comme les ronds-points,
- dans certaines situations, il est possible d'utiliser des mélanges de gazon plus résistants à la sécheresse à base de fétuque,
- les trottoirs sont aménagés sans bordures autour des massifs afin que le surplus d'eau de pluie ruisselle dans les fosses
- les plantations dans les espaces verts plus extensifs, lotissements, vallées sont paillés avec le broyat des bois d'élagage de la collectivité : économie circulaire,
- pour toutes les jeunes plantations d'arbres et d'arbustes l'arrosage se fait avec une tonne équipée d'une pompe et d'une lance. Celle-ci est remplie d'eau de récupération ou de forage.

Des réflexions sont en cours pour aller encore plus loin :

- adapter la palette végétale avec des familles de plantes moins gourmandes en eau,
- créer une réserve aux serres municipales,
- trouver d'autres ressources : récupération des toits, eaux de ruissellement, bassins de retenus. Sans occulter le problème de l'acheminement vers les jardins.

### 3. Optimiser la facture d'eau

L'analyse de l'ensemble des factures d'eau de tous les bâtiments de nos 3 collectivités s'illustre par le graphique suivant :



Cette consommation ne prend pas en compte les forages ni tous les équipements de récupération d'eau de pluie pour lesquels il n'y a pas de compteur.

### 4. L'amélioration des milieux aquatiques – continuité trame bleue – gestion des cours d'eau



L'agence de l'eau, la région et le département de la Vendée ont élaboré un outil de financement, le Contrat Territorial Eau, permettant de programmer de façon efficace les travaux améliorant la qualité de l'eau de nos rivières. L'agglomération est donc en cours d'élaboration d'un programme d'action de 2022 à 2027 sur l'Yon et l'Ornay. Pour cette année les actions prioritaires restent l'amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire. L'agglomération a travaillé à :

- Basse Lardiére (la Roche-sur-Yon) : effacement d'un ouvrage permettant la libre circulation,
- Rambour (Nesmy) : gestion de la digue permettant le bon fonctionnement du bras de contournement
- L'île du Furet : création d'une passe à poisson à enrochement régulièrement répartis.



Signature du Contrat de Territoire Amont Lay (27 avril 2022 Pouzauges)

#### a) Création, restauration ou entretien de mares communales



Après un inventaire participatif sur les mares sur le territoire de la ville (avec plus de 450 mares identifiées), un programme d'action est mis en œuvre.

Deux types de chantier ont été réalisés en régie (chantier collectif et service logistique) :

- gestion de végétation et curage de mare (restauration du milieu)
- création de mare



Sur la période aout 2021 à aout 2022 : 1 mare créée aux terres noires, 1 restaurée aux terres noires, 1 mare créée au terrain d'aventure, 1 mare restaurée à la Chaponnière, 1 mare à Petit Fief, 1 mare créée à Pont Ravaud, 1 mare restaurée à Batard, mares restaurées à la Moutillière (chantier école du lycée nature).

D'autre part, en septembre 2021 la lande humide des terres noires a été restaurée selon son état initial. Les travaux ont fait l'objet de : 1500m<sup>3</sup> de matériaux excavés (terre végétale, déblais, bloc de pierres, bordure de trottoir ....) avec une fraction revalorisée par l'entreprise pour resservir en couche de voirie.

Le décapage a été fait jusqu'à la cote du terrain naturel historique, là où la tourbe affleure (tourbe – terre noire).

Ces travaux ont permis de restaurer l'habitat naturel initial (avant années 80) avec une flore particulièrement intéressante, liée à la saturation en eau de la zone.



Juin 2022 : découverte du site et initiation à la biodiversité des agents de la collectivité

### b) Nouveau mode de gestion des bassins d'orage



Les bassins d'orages et leur dépendances peuvent être des milieux naturels de substitution pour plusieurs espèces de milieux aquatiques. Leur mode de gestion influence la diversité biologique présente. C'est pourquoi la fauche tardive des bassins d'orage a été adopté dans le dernier marché qui vient de démarrer cette année.



L'entretien des bassins de rétention et des espaces verts associés peu se réaliser par de l'écopaturage, de la fauche avec exportation des matériaux ou des fréquence de passage variable en fonction de la typologie de bassin.

## C. L'urbanisme durable

### 1. Objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : vers la sobriété foncière

La Loi Climat et Résilience donne pour objectif d'atteindre le "Zéro Artificialisation Nette" en 2050 et réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en 10 ans (article 191 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).



Le ZAN défini initialement dans le Plan Biodiversité national de 2018, répond aux problématiques d'artificialisation des sols qui sont la conséquence de l'extension urbaine et de la stratégie de construction en périphérie des grandes villes.

La notion est apparue face au constat de l'augmentation accrue de l'artificialisation des sols, qui augmente plus rapidement que la population, par les opérations d'habitat, d'activités, d'équipements publics et des infrastructures de transport. Le Ministère de la Transition Ecologique estime la perte de 20 à 30 000 ha/an de sols agricoles, naturels et forestiers qu'il convient de réduire à l'horizon de 2031 de moitié puis de stopper en 2050.

Pour autant, le ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction mais la nécessité de construire autrement. La priorité est aujourd'hui de retraviller les surfaces déjà imperméabilisées/artificialisées, les immeubles vacants, les dents creuses, les friches et de densifier et renaturer.

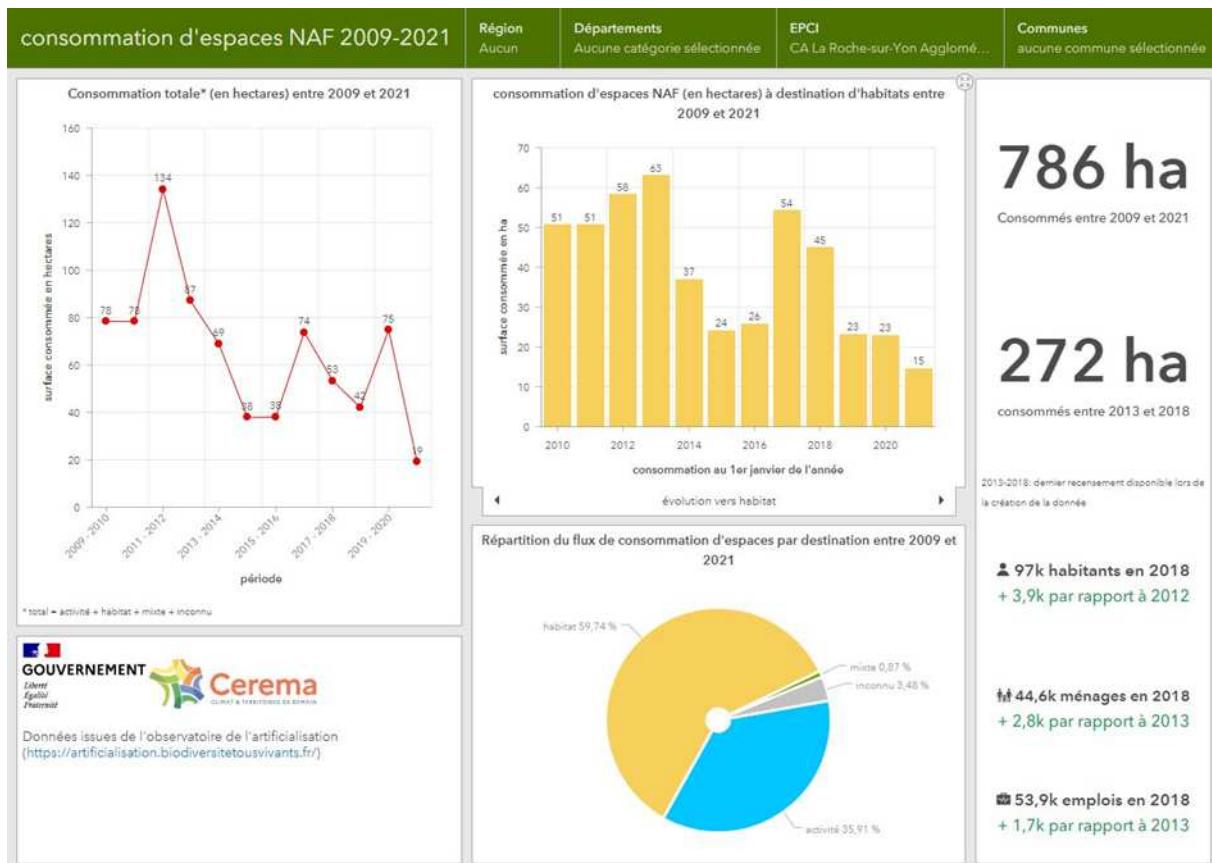
#### Quelques définitions :

- L'**artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- La **renaturation** d'un sol, **ou désartificialisation**, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
- L'**artificialisation nette** des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée.

#### Réduire la consommation foncière par la densification pour :

- Préserver les sols pour garantir ses services rendus à l'Homme, les écosystèmes, le cycle et la ressource en eau, la biodiversité
- Limiter les îlots de chaleur, les aléas hydro et les émissions de CO<sub>2</sub>
- Limiter l'imperméabilisation et renaturer les Villes
- Maintenir les capacités de production agricole donc alimentaire
- Réduire l'étalement urbain et donc réduire les coûts d'aménagement

L'Agglomération doit donc réduire sa consommation foncière des 10 dernières années de 50%. Un travail doit être engagé sur la densification des zones d'habitat et économiques ainsi que les formes urbaines en priorité. Dans ce sens, une délibération du conseil communautaire a approuvé le schéma des ZAE en juillet 2022.



Extrait règlement des ZH

## Les zones humides

Les zones humides inventoriées sont cartographiées sous une trame spécifique sur les documents graphiques du règlement. Celles-ci sont décrites dans l'inventaire des zones humides annexé au rapport de présentation du PLU.

Dans les zones humides identifiées sur les documents graphiques du règlement, sont interdits :

- Toutes constructions
- Les travaux de drainage, hormis l'entretien des drainages existants des terres agricoles

Conformément au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, il conviendra de limiter au maximum l'assèchement des zones humides.

Globalement, sont admis les travaux nécessaires à la restauration de la zone humide, ou ceux nécessaires à sa valorisation, sous réserve de ne pas détruire les milieux naturels présents.

Toute atteinte au fonctionnement d'une zone humide **supérieure à 0,1 ha** est soumise à la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions respectives de la loi sur l'Eau (la nomenclature des travaux figurant à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement).

Quant aux zones humides **inférieures ou égales à 0,1 ha**, celles-ci peuvent faire l'objet d'autorisations exceptionnelles dans les cas listés ci-après **et** sous réserve de présenter une approche de type Eviter, Réduire, Compenser (ERC) devant privilégier l'évitement :

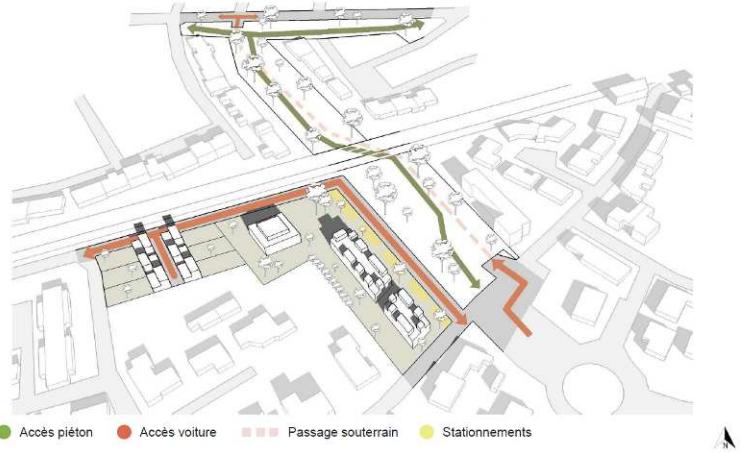
- La réalisation de cheminements doux
- Les travaux, ouvrages ou aménagement d'intérêt général
- Les affouillements et exhaussements de sol
- Le remblaiement

## 2. Evaluation des « dents creuses » pour redensifier l'habitat

Exemple de proposition d'urbanisation raisonnée d'une zone appelée « dent creuse »



Proposition d'une forme urbaine :



Sur les 10 prochaines années, un potentiel de 61 gisements fonciers en dents creuses a été évalué, représentant au total 28,44 ha sur la ville de la Roche-sur-Yon:

- 50 gisements à vocation d'habitat
- 8 gisements à vocation d'activité
- 3 gisements à vocation d'équipements publics

## 3. Traduction des enjeux écologiques dans le PLU (biodiversité et EnR) – définition d'un coefficient de Biotope

Dans le cadre du prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU), les pétitionnaires et porteurs de projets devront proposer une solution permettant de répondre aux enjeux de la transition écologique :

- Soit en respectant un coefficient de biotope de 15 % minimum
- Soit en proposant un dispositif de production d'énergies renouvelables visant l'autoconsommation du bâtiment projeté
- Soit en proposant une solution écologique (atteindre 8 % de coefficient de biotope) couplée à un dispositif énergétique (ex : pose de panneaux photovoltaïques, ou solaires thermiques, ou d'une chaudière bois, etc)

**Coefficient de Biotope** : c'est un indice correspondant au rapport des surfaces éco-aménagées (pondérées selon le type de sol ou d'aménagement) sur la surface total du projet de construction et d'aménagement (maison particulière, entreprise, commerce, équipement public...)

## 4. Le PRIR – Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional



Le **parc de la Vigne aux Roses** représente une superficie de 4.5 Ha à proximité immédiate du Pentagone. A travers son aménagement, la Ville a diversifié les usages de la vallée tout en tirant partie de ses qualités paysagères et naturelles.

Le parc permet d'affirmer la vocation territoriale de l'Yon et de ses abords, à travers trois séquences : festive, jardinée et naturelle. Cet aménagement préfigure ainsi les orientations stratégiques du **Parc Naturel Urbain et du Schéma des Vallées**.



Le nouveau parc urbain livré en juillet 2022, est composé d'espaces enherbés, prairies, noues plantées, promenade, chemins, 5 aires de jeux, d'un terrain multisport, d'une aire de street workout...

### a) Actions en faveur de l'environnement :

Souhaité par les habitants, l'aménagement du parc revêt une dimension environnementale forte. De nombreuses mesures permettent de conserver et renforcer le patrimoine naturel de la Vallée Verte.

#### **La biodiversité préservée**

- Le parc se compose de grandes prairies, propices à la biodiversité. La fauche y sera différenciée.
  - Tous les espaces verts sont conçus comme des milieux vivants et évolutifs, en lien avec le parcours de l'eau.
  - Certains arbres seront laissés sur place et constitueront des gîtes pour la faune locale.

## **De nouveaux arbres**

- 120 nouveaux arbres seront plantés à l'hiver 2022-2023 dans le parc. Les essences choisies sont locales et donc parfaitement adaptées au sol et aux conditions. Les variétés anciennes sont favorisées.

## **La gestion des eaux pluviales**

- Création de nombreux fossés végétalisés dans le quartier, pour capter et filtrer naturellement les eaux pluviales avant leur rejet dans l'Yon.
  - Pour une meilleure perméabilité des sols, choix de revêtements piétons plus poreux

### **Une nature directement accessible**

- Plantation d'un verger sur l'espace public.
  - Souhait de créer un jardin participatif en cœur de quartier.
  - Création de 5 pontons d'observation de la nature au bord de l'Yon et des zones humides.

## b) Travaux d'aménagement réalisés et en cours depuis septembre 2021 :

- la démolition du bâtiment D, de l'ancien parking silo et de la chaufferie pour ouvrir le quartier puis construction d'une nouvelle chaufferie (599 logements chauffés = 10% de gain estimé)
- Vendée Habitat poursuit la réhabilitation des 550 logements ainsi que des travaux de résidentialisation (pieds d'immeubles)
- travaux de voirie : aménagement de la rue Jean Launois

## c) Concertation et implication des habitants

La concertation se poursuit avec des rendez-vous réguliers : 15 réunions du comité d'accompagnement ont eu lieu depuis sa création en 2017 dont 3 cette année. 2 réunions publiques ont permis en novembre 2021 de faire un point d'étape sur les travaux, puis en mars 2022 à eu lieu la présentation du programme de résidentialisation (pieds d'immeubles).

Les habitants se sont impliqués dans la démarche GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) au travers de 2 ateliers menés les 14 et 21 juin 2022. Ils ont regroupés professionnels et habitants pour faire émerger des propositions concrètes afin d'améliorer durablement leur cadre de vie. 2 grands axes, 8 thématiques travaillées : déchets, pieds d'immeubles, signalétique et espaces verts, services/commerces..., animation vie de quartier, mobilisation solidarité, information communication et tranquilité publique. 44 propositions concrètes vont être analysées, priorisées... en vue de la convention GUSP.

Les habitants se sont aussi impliqués via la démarche culturelle sur le quartier avec le collectif Nejma qui accompagne la Ville dans la transformation du quartier et dans l'appropriation des nouveaux espaces créés. En 2022, des habitants ont participé à différents ateliers pour le relooking de l'annexe de la maison de quartier : déco, peinture... en complément des travaux de rénovation réalisés par la Ville et Vendée Habitat (vitrine, cuisine, sanitaires).

Une Gazette journal de quartier a été créée et permet de recueillir des témoignages d'habitants.

## D. Le centre Beautour

La Roche-sur-Yon Agglomération a pris en charge le devenir du site historique du naturaliste Georges Durand : « le Centre Beautour et ses extensions » en créant la compétence « Création, aménagement, gestion, entretien d'équipements » en 2018. L'ambition est de développer un projet d'aménagement structurant, équilibré et dynamique du territoire de l'Agglomération. Les objectifs en sont

- développer un concept centré sur le **mieux cultiver et bien manger**,
- traduire ce concept au travers d'un **parc à thème géré par une personne privée**,
- créer un **parc de dimension départementale** avec des volets **touristique, pédagogique et scientifique** affirmés.

Afin d'accompagner le développement du projet, l'Agglomération a décidé de porter les investissements correspondant aux travaux structurants initiaux nécessaires à l'exploitation du site, à un montant prévisionnel s'élevant à 2 500 000 € HT.

L'exploitation du site a été attribuée sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), en 2019, à la société SOLTISS à travers le Potager Extraordinaire. Celui-ci se voit confier les missions suivantes :

- Développer des parcours autour d'espaces d'exploration, de détente, de collections :
- Ouvrir le site sur l'extérieur au travers d'évènements, d'expositions, de conférences et d'ateliers grand public :



- Développer un pôle d'agriculture, notamment biologique, un espace de recherche sur la biodiversité cultivée :

Le projet investira le site avec pour souci de limiter son impact environnemental :

- La vaste prairie permanente est maintenue en place ainsi que son mode de gestion,
- Un effort est fait en vue de limiter l'incidence des travaux sur les zones humides en place,
- Les impacts impondérables du projet seront compensés par la restauration d'une prairie humide hors du site. Les mesures compensatoires de Beaufour1 sont préservées,
- Le réseau de haies est maintenu et conforté,
- L'éclairage du site est limité à son strict minimum afin de préserver la trame noire.

Les travaux d'aménagement du site sont effectifs depuis début avril 2021 et s'achèveront en novembre 2022

- Aménagement d'un parking salarié / requalification du parking visiteurs
- Construction d'un bâtiment d'exploitation, d'un atelier médiation, d'une serre écologique
- Aménagement d'une zone de production
- Aménagement des espaces de visite : bibliothèque potagère, jardin tropical, ferme pédagogique, espace de restauration,

En parallèle, ont été intégrés des mesures d'évitement afin de préserver des habitats à reptiles. Le projet de mesures compensatoires se concrétisera cet automne avec :

- le re-méandrage d'un ru,
- l'ouverture de prairies humides
- la création d'une mare.
- un paturage extensif et occasionnel impliquant une exploitation voisine

### III. L'ÉPANOUISSSEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS



#### A. Le mieux-vivre ensemble

##### 1. Accompagnement et soutien des plus fragiles



La ville de la Roche-sur-Yon a à cœur d'accompagner au mieux tous ses habitants, notamment les plus fragiles. C'est ce que fait tous les jours la direction action sociale santé avec cette année quelques éléments marquants :

- **Accueil du public** : plus de 12 000 accueils physiques et plus de 11 000 téléphoniques,
- 119 **situations d'urgence** traitées en 2021 avec notamment 15 familles à la rue et 4 mineurs étrangers isolés



- **L'élection de domicile** permet aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse administrative. Niveau d'activité qui reste élevé depuis 2018. En 2021 sur 235 nouvelles domiciliations presque un quart était sans solution d'hébergement au moment de l'ouverture (à la rue, 115, voiture, squat)
- Ouverture d'un **centre d'hébergement d'urgence** rue Guérin en janvier 2021 – 13 places – dans le cadre du plan

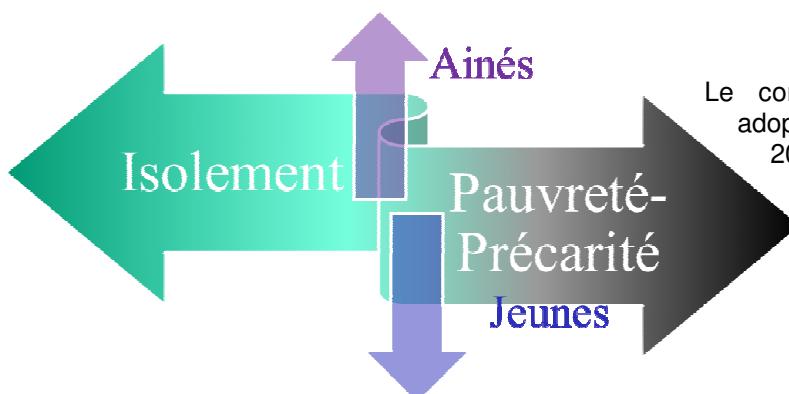
hiver puis pérénisé au-delà. Les places sont attribuées par le 115 pour 15 jours.

- **Aide alimentaire**, avec l'appui des 4 mairies de quartier pour les inscriptions et les 3 épiceries solidaires pour la distribution. La capacité d'accueil est de 880 ménages par semestre.
- **Permanence sociale au commissariat de police**, outil complémentaire aux interventions de la police. En 2021 l'assistante sociale a pu écouter, conseiller et accompagner 163 usagers (67% de femmes) dont 92 nouvelles situations. 68% des situations accompagnées concernent des problématiques relevant de conflits au niveau de la sphère familiale.
- Accompagnement des demandes de logements sociaux. En 2021 il y a eu 3 637 demandeurs soit 16% de plus qu'en 2020.



## 2. Plan Communal de lutte contre la Pauvreté

C'est une démarche inscrite dans le programme municipal ainsi que dans le plan national de lutte contre la pauvreté. Il prend en compte les résultats de l'**Analyse des Besoins Sociaux** tant quantitatifs (données statistiques) que qualitatifs (15 entretiens avec les acteurs clés et groupes d'usagers). Le constat peut se résumer par l'illustration suivante :



Le conseil d'administration du CCAS a adopté les résultats de cette ABS début 2022. Celui-ci met en lumière 3 axes de travail prioritaires :

- La jeunesse,
- Les personnes agées
- La pauvreté

Le Plan communal de lutte contre la pauvreté, piloté par la direction action sociale et santé est une démarche transversale puisqu'elle associe 7 directions différentes : Petite Enfance, Education, Proximité, Citoyenneté, Sports et Jeunesse, Développement économique, Emploi, Formation, Autonomie et Action sociale, Santé. Ce plan en cours de construction s'appuiera sur les 5 thématiques et 35 mesures proposées par le plan nationale pour définir les actions à décliner en priorité sur notre territoire.

L'objectif est de contractualiser avec l'association FACE Vendée (Fondation Agir Contre l'Exclusion) d'ici fin 2022

## B. Accès à la santé

*Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges.*



### 1. CONTRAT LOCAL DE SANTE 2021-2024

Les actions du Contrat Local de Santé 2 signé en juillet 2021 avec l'ARS ont démarées en septembre 2021. Les ambitions de ce contrat sont :

- Prévention et promotion de la Santé dès plus le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Accès aux droits et accès aux soins
- Accompagnement de la longévité accrue

Les actions les plus emblématiques sont :

- La mise en place d'un **centre de vaccination COVID-19**, avec un centre d'appel pour la prise de rendez-vous ; dépistages organisés et sensibilisation aux gestes barrières. Cela aura mobilisé 260 infirmiers, 57 médecins et autres professionnels de santé, plus de 15 agents administratifs pour environ 50 réunions avec l'ARS et plus de 225 000 injections.
- Bourse d'étude pour les externes en médecine, étendue au internes
- Recrutement d'une chargée de mission « attractivité médicale »
- De nombreuses actions sur les temps scolaires et périscolaire. Sur l'année scolaire 2020-2021 3 écoles ont été accompagnées autour de l'alimentation et du sommeil. Les petits déjeuners pédagogiques ont permis de sensibiliser 700 élèves de 30 classes provenant de 15 écoles différentes.
- Des ateliers santé et bien être comme facteur d'insertion dans les quartiers
- Moi(s) sans Tabac
- Mon reflexe santé (articles dans Roche +)
- Centre Municipal de Santé (CMS) de la Généraudière
  - 14 000 consultation soit 2.5 RDV/heure

>> **Perspectives** : Construction d'une troisième maison de santé à la Vigne aux Roses.

## 2. L'accessibilité



L'accessibilité est une composante à part entière du développement durable, dans le sens où celle-ci contribue fortement à la cohésion sociale. De la même façon, l'accessibilité universelle permet d'améliorer le cadre de vie, non seulement des personnes en situation de handicap, mais potentiellement de tous les habitants.

La **Charte de l'Accessibilité Universelle** construite de façon concertée, dans le cadre de groupes de travail, à partir de principes, d'orientations et de propositions d'actions a été adopté fin 2021.



Les **2<sup>ème</sup> assises nationales de l'inclusion** ont eu lieu le 24 février 2022. C'est une journée durant laquelle les acteurs du territoire ont échangé autour de cette thématique – les solutions à mettre en place pour changer les regards portés sur le handicap, et améliorer le quotidien de ces personnes et de leurs aidants. Trois thématiques ont été abordées :

- le sport et l'addiction,
- les aidants,
- l'emploi et les entreprises.

Cette année, une commission de suivi des propositions a été créée. Sous la houlette de Jean-Pierre Peaud, président du comité d'organisation des assises du handicap



La ville, le CCAS et l'agglomération ont signé début 2022 une **convention avec le FIPHFP** (Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cette convention va permettre d'obtenir des aides pour embaucher dans la collectivité, des agents mais aussi des apprentis, ayant un handicap.

La ville et l'agglomération dépasse cette année encore, l'obligation légale quand au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au delà des 6% exigés par la loi. Seul le CCAS reste en dessous du seuil avec un taux à 4.55%. En effet l'essentiel du personnel en Equivalent Temps Plein concerne les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qui voient notamment s'accroître les niveaux de dépendance et l'âge moyen (90 ans) des résidents.

Cette convention permet d'avoir des aides financières pour la formation des encadrants et des agents ainsi que l'adaptation des postes de travail.

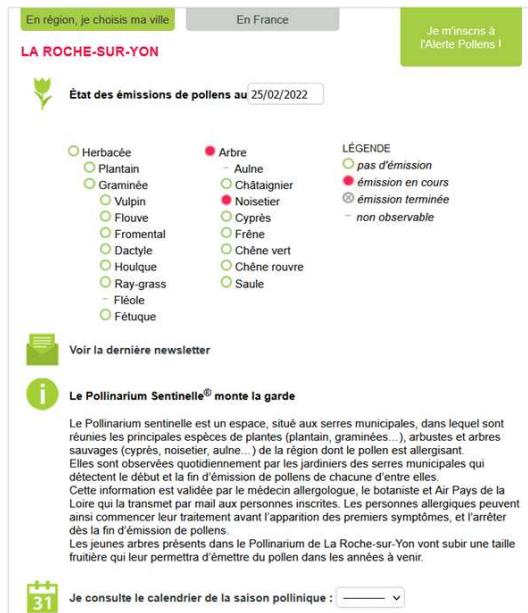
### 3. Le Pollinaria

Le Pollinaria de la Roche sur Yon a été créée en 2016. Il consiste en :

- Un jardin composé d'une 20aine d'espèces allergisantes locales, prélevées à l'état sauvage et réimplantés dans des conditions similaires à celles du milieu naturel.
- Une observation quotidienne des émissions de pollens par le service des Espaces Verts des villes.
- Une alerte par newsletter transmise aux personnes allergiques, à chaque début et fin d'émission

Début 2022, une communication spécifique a été réalisée auprès de l'ensemble des médecins, pharmaciens et mairies de Vendée soit plus 500

courriers envoyés avec des affiches et nombreuses cartes de visites pour faire connaître l'application alertepollens.org.



Le nombre d'abonnées à la newsletters est passé de 650 à plus de 850 soit une augmentation de 30%

### 4. Santé au travail pour les agents

La collectivité a mis plusieurs dispositifs en place en faveur de la santé des agents :

- Les ateliers sport-santé organisés sur la pause méridienne ou en fin d'après midi. Entre Septembre 2021 et août 2022 ce sont 106 agents qui ont participé au moins une fois à l'une des 4 activités proposées : sophrologie, yoga, course à pied/renfo et work active
- La participation au CNAS et COSEL permettant une aide financière pour les licences et adhésion aux clubs sportifs ou participation aux activités proposées par le comité des œuvres sociales,
- Participation financière pour la complémentaire santé des agents si elle est labellisée.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : la prise en charge à 100% de la prévoyance (garantie maintien de salaire) pour tous les agents
- Partenariat avec FOCSIE pour une permanence avec une assistante sociale plusieurs jours par semaine
- Généralisation de la formation sur les addictions pour tous les agents.

### C. Les assises de quartiers

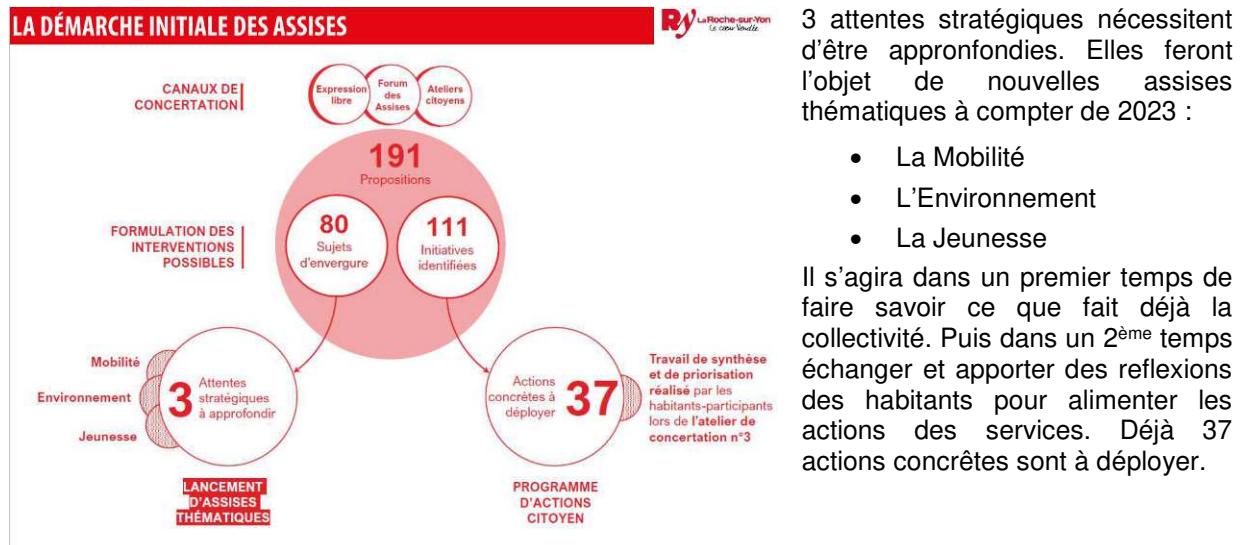


**Visant un public large, les Assises de quartier ont l'objectif d'amener tous les habitants à s'interroger sur leurs pratiques du quotidien, à se projeter sur leur ville de demain.**



L'analyse du premier questionnaire, suivi d'ateliers participatifs en marchant dans les quartiers puis l'analyse d'un 2<sup>ème</sup> questionnaire plus précis a permis d'identifier les attentes des yonnais participants à cette concertation que

sont les assises de quartier. Le schéma ci-dessous en fait la synthèse :



3 attentes stratégiques nécessitent d'être approfondies. Elles feront l'objet de nouvelles assises thématiques à compter de 2023 :

- La Mobilité
- L'Environnement
- La Jeunesse

Il s'agira dans un premier temps de faire savoir ce que fait déjà la collectivité. Puis dans un 2<sup>ème</sup> temps échanger et apporter des reflexions des habitants pour alimenter les actions des services. Déjà 37 actions concrètes sont à déployer.

## IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ



### A. Schéma gérontologique

L'analyse des besoins sociaux a été réalisée en interne par les agents de la collectivité. Elle est basé sur les statistiques démographiques issu des publications de l'insee au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et fait état des points essentiels de la dynamique de notre territoire. 3 thématiques prioritaires ont été retenues à l'issue du 1<sup>er</sup> temps du diagnostic :

- **L'isolement des aînés**
- Les ménages en situation de pauvreté-précariété
- L'isolement des jeunes et leur vision du territoire

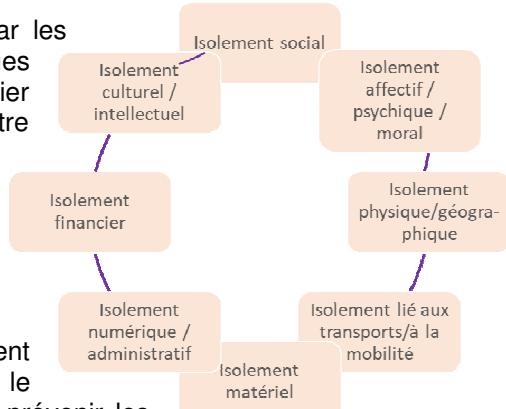
Dans un contexte de gérontocroissance et vieillissement démographique un des enjeux est le développement/renforcement du maintien à domicile afin de prévenir les situations d'isolement et de rompre l'isolement

Le schéma gérontologique Autonomie agglo-yonnais en cours d'élaboration doit donc être finalisé fin 2022. Il est élaboré par 6 groupes de travail qui se sont réunis 3 fois. Ils ont fait des propositions qui ont été soumis à concertation des **différents partenaires** :

- Instances locale de gérontologie,
- Observatoire gérontologique,
- CCAS, Communes et Agglomération,
- Agents des EHPAD,
- Usagers

6 thèmes ont été abordés :

- Habitats Collectifs,
- Soutien à Domicile,
- Subvention du secteur associatif,
- RH, difficulté de recrutement,



- Prévention de la perte d'autonomie,
- Silver économie

Malgré le bon taux d'équipement en EHPAD de notre territoire (>13% alors que la moyenne national = 10%), le nombre de place en Résidence pour personnes agées n'est pas suffisant au regard des listes d'attentes. Ce chiffre est en passe de s'accroître au vu du vieillissement de notre population avec une proportion des personnes agées qui augmente surtout les + de 80 ans.

Le regroupement des EHPAD de notre territoire est un enjeux de recomposition de l'offre afin d'améliorer notamment la prise en charge des troubles cognitifs comme Alzheimer, mais aussi la perte d'autonomie et ainsi lisser l'offre sur le territoire.

**>> Perspectives :** développer le soutien à domicile et l'adaptation des logements en prévention avant que les premières difficultés n'apparaissent dès l'arrivée à la retraite.



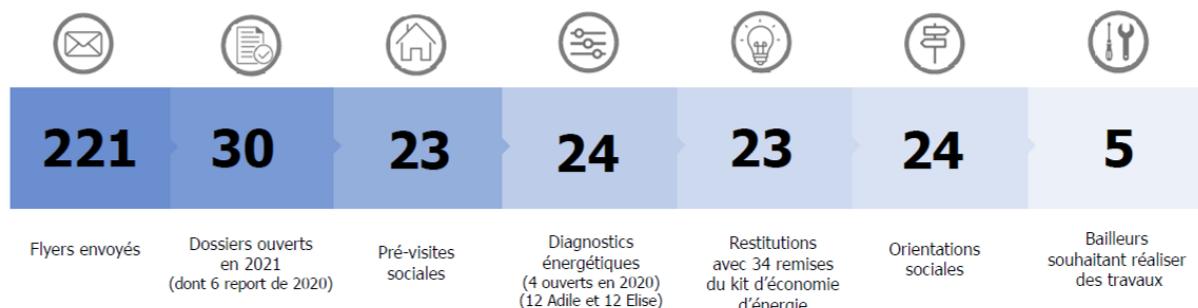
## B. Éradication de la pauvreté

*Sous toutes ses formes et partout dans le monde*

### 1. Le SLIME

L'objectif du dispositif SLIME – Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie – copiloté par la Ville et le Sydev est de mieux repérer les situations de précarité énergétique, d'amorcer un contact, de proposer un diagnostic énergétique gratuit puis de renforcer le conseil et l'orientation des foyers concernés. Ce dispositif s'essoufle un peu mais va trouver un nouvel élan en s'élargissant prochainement à l'ensemble de l'agglomération.

En 2021, 221 propositions d'aide adressées sous forme de flyers ont conduit à l'ouverture de 30 dossiers dont 24 ont abouti à des diagnostics énergétiques.



## C. Formation sensibilisation à l'égalité genre homme/ femme ou fille/garçon



### 2. Formation dans les écoles

L'association « Régalons nous » est intervenue, entre le 2ème sem 2021 et le 1er sem 2022, auprès des équipes d'animation de 4 groupes scolaires : Flora Tristan, Moulin Rouge, Pyramide et Malraut Jean Roy. L'objectif a été de déconstruire les stéréotypes et formé sur l'**égalité fille/garçon** les 49 agents périscolaires qui encadrent les enfants.



La formation a servie à faire comprendre les identités de sexe et genre, à identifier les stéréotypes filles-garçons, à comprendre et modifier les réflexes et comportements des adultes encadrants pour privilégier et développer l'égalité dans la cour d'école et lors des animations périscolaires



Cette année scolaire une autre action a été réalisée au niveau des groupes scolaire de Léonce Gluard, Laënnec et Moulin Rouge. Pour faire face à des problèmes de conflits, les animateurs ont mis en place dans le cadre du projet d'école « **les bancs de l'amitié** ». L'objectif est d'aider les enfants à identifier puis à gérer leurs émotions.



## D. L'insertion

Au sein de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, l'insertion apparaît à plusieurs niveaux :



### 3. Le chantier d'insertion

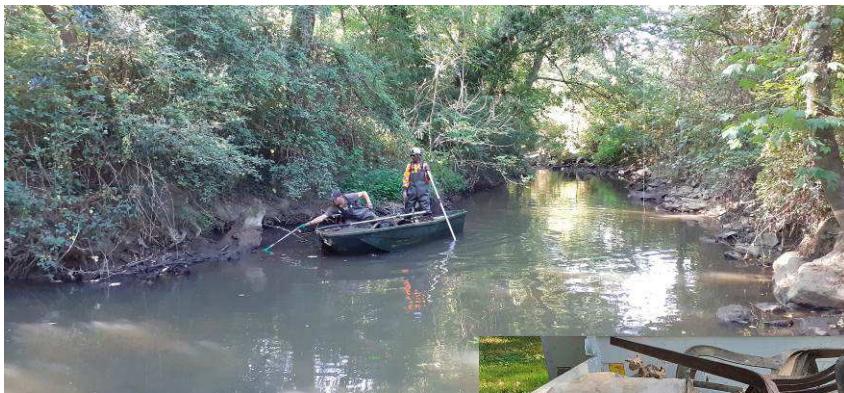
Les ateliers et chantier d'insertion (ACI) portés par la ville de La Roche-sur-Yon ont salariés 49 personnes de septembre 2021 à août 2022, dont 29% de femmes (pourcentage stable ces 2 dernières années). Le nombre de salarié à bien augmenté par rapport à l'année dernière pour retrouver son quota d'avant Covid.

Acteur de l'inclusion sociale et professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion proposent 23 postes de travail sur 3 métiers supports d'insertion : jardinier d'espaces verts, maçonnerie paysagère et peintre bâtiment.



Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement socio professionnel devant permettre de lever les freins périphériques à l'emploi et de dynamiser les parcours professionnels.

Depuis cette année l'équipe d'encadrement anime aussi des demi-journées de formation "Salariés/citoyens écoresponsables" pour tous les salariés et agents du dispositif ACI (Ville+Agglo = 40 personnes) autour des enjeux d'économies d'énergie, de tri des déchets et de mobilité afin de faire évoluer nos comportements individuels et collectifs au travail comme à la maison.



Ces agents contribuent à l'entretien et l'aménagement des espaces publics et améliorent le cadre de vie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, l'Agglomération de La Roche sur Yon a créé un nouveau Chantier d'insertion. Une équipe de 5 salariés en CDDI (Contrat à

Durée Déterminée d'Insertion) et un encadrant technique et pédagogique intervient sur toute l'agglomération pour entretenir et embellir des sites touristiques, des zones d'activités économiques ou encore participer au programme 100 000 arbres.

Cet été encore, durant l'étiage l'équipe à nettoyé la rivière Yon depuis l'aval du barrage de Moulin Papon jusqu'à Basse Lardiére.

A la maison des libellules par exemple, ils ont pu réaliser de nouveaux aménagements tels que l'allée des nichoirs avec 3 coins pique-nique à l'ombre et un sentier pied nus permettant une sensibilisation à la biodiversité avec un coté ludique pour les enfants.

#### 4. Le bus de l'emploi et job dating



Démarche proposée par l'intercommunalité, pour favoriser le rapprochement entre les employeurs et les demandeurs d'emploi sur le territoire de La Roche sur Yon Agglomération.

Forts de l'expérience sur le Bus de l'emploi et du nouvel aménagement lié au protocole sanitaire de 2020, les services ont proposé une évolution de ce Bus, plus étouffé à compter du mois de septembre 2021.



Un village de l'emploi a été créé en associant des organismes de formation et des organismes de branche qui ont fait découvrir les métiers en lien avec la thématique associée.

Il a ainsi été proposé un espace recrutement, un espace découverte des métiers/formation et un espace partenaire avec le service emploi, la CAF, la direction Transport, Pôle emploi et la Mission Locale.

417 personnes ont participé aux rendez-vous proposés qui ont accueillis 110 entreprises et au minimum 21 recrutements ont aboutis. C'est 3 fois plus d'entreprise et plus du double d'embauche par rapport à l'année dernière (année Covid un peu particulière).



## 5. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Intégré au service Emploi – Insertion de La Roche sur Yon agglomération, le PLIE a pour objectif d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi, qui lui sont orientées, jusqu'à un emploi durable et qui les satisfasse.

Pour ce faire, le service met en oeuvre 3 axes qui se complètent pour apporter une réponse la plus pertinente possible aux personnes accompagnées :

- **l'accompagnement individualisé et renforcé** qui s'inscrit dans la durée (pas de limitation de temps) afin de pouvoir accompagner les personnes jusqu'à l'insertion professionnelle durable. Les personnes bénéficient d'un référent de parcours dédié avec qui ils développent une relation de confiance qui permet un accompagnement global de qualité.
- **l'animation de la relation entreprise** qui a pour but de faciliter et renforcer les liens entre les employeurs et les personnes accompagnées. Il s'agit de développer les rencontres entre recruteurs et demandeurs que ce soit, en démarrage de parcours pour découvrir des métiers ou secteurs d'activité, pendant le parcours pour mettre en place des immersions afin de valider des projets, ou en fin de parcours pour sécuriser l'intégration dans l'emploi.
- **l'animation du territoire et l'ingénierie de projets** qui permet de mettre en place, au travers de la gestion de fonds européens (FSE+), des actions spécifiques qui viennent étayer les parcours de retour à l'emploi. Cet axe contribue également à la cohérence des actions proposées aux publics cibles sur le territoire.

Le PLIE part de la demande des personnes et travaille avec elles pour définir et mettre en œuvre un projet professionnel. Chaque action mise en place dans ce sens est une étape qui vient étayer le parcours de retour à l'emploi.

En 2021, 380 personnes ont été accompagnées. 85 % des personnes ont bénéficié d'au moins un contrat de travail dans l'année. 57% sont sorties du PLIE du fait d'un emploi durable.

- **Actions spécifiques en direction des migrants**

Afin de répondre aux besoins spécifiques des publics migrants, une prestation a été mise en place visant à améliorer leur niveau en Français Langue Etrangère.

Il a été constaté une difficulté d'accès à la formation linguistique pour certains publics. Après avoir travaillé en équipe sur les besoins, une mise en concurrence a permis de retenir l'association Espace Formation qui a une grande expérience dans ce domaine.

En 2021, 3 sessions de 8 semaines en intensif (3 jours de formation par semaine) ont été réalisées. D'expérience, l'équipe sait que cette organisation pédagogique porte ses fruits en termes d'apprentissages.

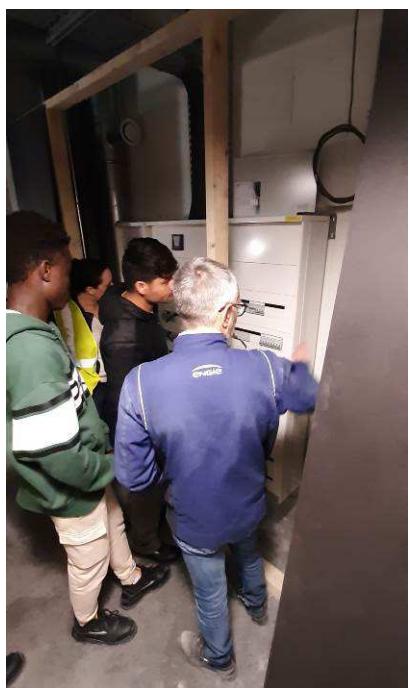
22 personnes ont bénéficié de ces formations et ont progressé en français. La plupart ont pu intégrer ensuite d'autres dispositifs de formation (13 personnes) et 2 ont intégré des Ateliers Chantiers d'Insertion à l'issue de leur période de formation.



## 6. Les clauses d'insertion dans les marchés publics



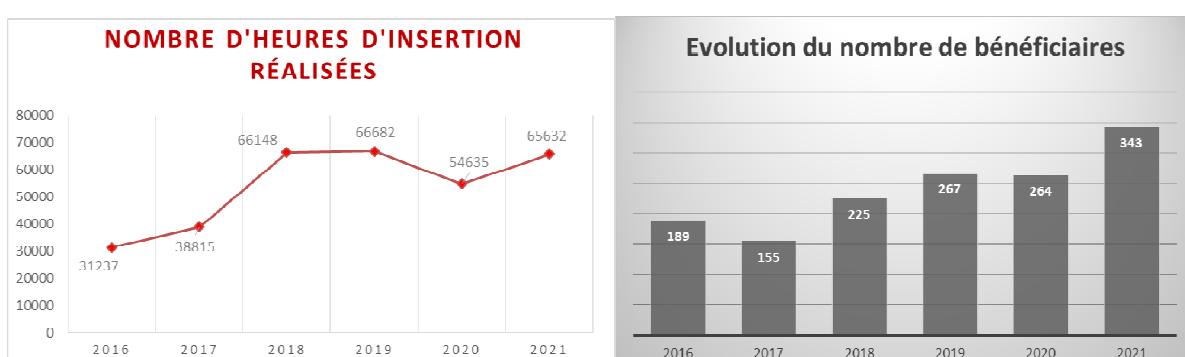
Dans le cadre de leurs marchés de travaux, de prestations ou d'achats publics, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail réservées.



Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

**En 2021, 65 632 heures de travail d'insertion professionnelle** ont été réalisées sur le territoire de la Roche sur Yon Agglomération, soit plus de 40 ETP pour 343 personnes éloignées de l'emploi sur les 137 marchés de 13 donneurs d'ordre différents dont principalement la Ville et l'Agglomération de la Roche sur Yon.

Constatant des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers en tension, la part minoritaire de public féminin sur le dispositif des clauses d'insertion, bien que supérieure à la moyenne nationale (21% contre 18%) et la faible proportion des demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (20% seulement), le service Emploi Insertion a organisé plusieurs journées de découvertes des métiers concernés puis une action de pré-qualification adaptée aux difficultés rencontrées par les publics éligibles aux clauses d'insertion (difficultés en français, manque de connaissances des métiers et de leur environnement). 12 stagiaires ont pu ainsi prendre part à cette action de formation et acquérir les savoirs de base pour travailler sur les métiers d'électricité et/ou de plomberie après avoir bénéficié de 280 heures de formation et à l'issue, de 70 heures minimum de contrats de travail au sein d'entreprises classiques. Ces 12 personnes ont désormais accès à des offres d'emploi sur lesquelles elles ne pouvaient pas se positionner auparavant.



## E. Les Relations internationales



La Ville de La Roche-sur-Yon développe plusieurs actions qui s'inscrivent dans de nombreux ODD. De septembre 2021 à juillet 2022 : Actions **de sensibilisation à la solidarité internationale et à l'Europe** dans le cadre des activités périscolaires (APE) pour les 6-11 ans : 2 groupes scolaires ont suivi ces activités et 9 agents ville ont été formés. Un groupe d'enfants de 3 à 5 ans de la Généraudière et de Léonce Gluard a aussi été sensibilisé à l'ouverture sur le monde dans le cadre des « p'tits mercredi ». Elena GAMERO, jeune Espagnole en Service civique au sein du Service des Relations Internationales cette année, a partagé sa culture avec les enfants.

Le « mois de l'Europe à la Roche sur Yon » a accueilli plus de 1 000 personnes sur une journée lors de la réalisation du « village Europe » place Napoléon. Il a été aussi la source de nombreuses interventions en ateliers de réflexion et de production de propositions dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe (consultation citoyenne lancée par la commission européenne, le parlement européen et le conseil de l'union européenne) auprès des collégiens et lycéens. Les résultats de cette consultation ont été présenté en mai avec la présence d'une députée européenne et d'un Yonnais ayant pris part au panel régional puis national.

Le service relation internationales sensibilisation aux dispositifs de mobilité en Europe et hors-Europe (études, stages, projets d'initiatives personnelles) qui peuvent être aidés par des programmes européens (Erasmus+, Corps Européen de Solidarité) ou localement par la Bourse Ulysse, bourse d'appui à la mobilité internationale de la Ville de La Roche-sur-Yon (500 € max pour des jeunes de 16 à 30 ans résidant à La Roche-sur-Yon ou LRSY Agglomération).

Le Service Relations Internationales a accompagné les porteurs de projets, sollicitant la bourse Ulysse, avec des séances de prise de conscience des ODD en lien avec les activités de leur projet. Des bourses ont été attribuées pour des projets au Burkina Faso, Sénégal, Cambodge et Amériques. En mars 2022, a eu lieu la présentation des résultats du projet réalisé à l'été 2021 par les lauréats de la Bourse Ulysse 2021 au nord de l'UE sur la thématique des mobilités douces et énergies renouvelables.

En 2022 les relations internationales travail sur un projet de développement de l'entrepreneuriat dans le domaine culturel pour la structuration du secteur à Tambacounda (ville jumelle du Sénégal) avec la consolidation d'une Alliance Française. Le but de ce projet déposé auprès des Ministère français et sénégalais est de structurer le secteur de la culture et favoriser l'emploi des femmes et des hommes dans ce domaine. Les échanges de bonnes pratiques et d'expertise entre les acteurs culturels de Tambacounda et La Roche-sur-Yon permettent de faire face à la crise sanitaire et ses conséquences et participent ainsi dans les 2 villes à la mise en place de synergies au bénéfice d'activités créatrices de revenus. Un autre aspect du projet est de participer à l'éducation des jeunes par la mise en place d'un projet-pilote conjoint en direction des jeunes ayant été perturbés par la pandémie d'un point de vue psychologique et éducatif.

En mars une délégation de membres du comité de pilotage et d'écrivains de Tambacounda est venue à La Roche-sur-Yon pour le Festival des Mots afin de travailler sur le secteur de la littérature/écriture et les objectifs de l'Alliance Française à Tambacounda.

En juin, des membres du comité de pilotage yonnais se sont déplacé à Tambacounda, des musiciens et un bibliothécaire pour la poursuite des travaux de mars et le développement du volet « Musique » du projet afin de définir les priorités à développer dans ce domaine dans le cadre du projet d'établissement de l'Alliance Française.

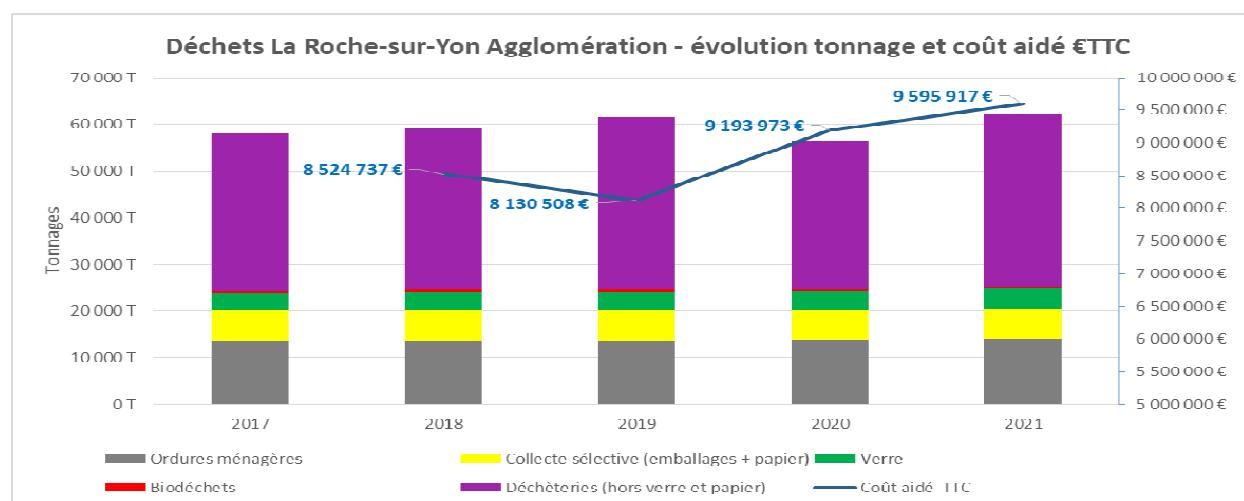


# V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE



## A. La gestion des déchets des ménages

La loi AGEC de février 2020 impose aux collectivités de mettre en place le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Le service déchet travail donc avec un bureau d'études sur un nouveau schéma de collecte pour le renouvellement du marché de collecte à la fin de l'année 2023. Les études sont lancées pour regarder les leviers potentiels d'amélioration. L'objectif est d'organiser et d'optimiser la collecte sur le territoire communautaire pour répondre aux enjeux de la



réglementation, mais aussi de maîtriser les coûts et donc la facture à l'usager dans un contexte national complexe avec l'évolution de la TGAP d'ici à 2025.



## B. Le réemploi et recyclage des matériaux de voirie

Que ce soit en interne par les services ou en prestation avec les entreprises qui réalisent des travaux de voirie pour le compte de la collectivité, les matériaux sont dorénavant réemployés ou recyclés au maximum.



Points forts :

- 80 % des matériaux extraits partent en recyclage (contre 35% en 2020)
- 100 % des couches de roulement sont recyclées
- 70% des couches d'assises sont recyclées
- 59% des matériaux de couches d'assises sont issues du recyclage (objectif national de 30%)
- Les méthodes de travail ont évoluées afin de limiter les extractions de matériaux : vérification de l'état de la structure
- Création d'une plateforme de stockage adaptée au recyclage sur le site du CTM



Points faibles :

- 47 % des matériaux livrés sur les chantiers sont issus de la valorisation (objectif 60%). Part encore importante des matériaux de carrières.
- 12 % des couches de roulement sont issues du recyclage (objectif 20%)

Pondération des points faibles :

- Certaines techniques d'entretien (enduits) ne peuvent être mise en œuvre avec des matériaux recyclés: cela engendre un volume de matériaux de carrière
- Les méthodes de travail impliquent l'extraction de matières « non réutilisables » et donc la sauvegarde d'un volume minimal à mettre en décharge
- Le réemploi de certains enrobés sur les trottoirs s'avère impossible (0/6) car il ne peut être recyclé dans la même formulation: nécessite le recours à des matériaux neufs.

## C. La recyclerie



**La Recyclerie Cœur Vendée a ouvert ses portes le 31 juillet 2021, boulevard de l'Industrie à La Roche-sur-Yon.**

Ce bâtiment consacré au réemploi a pour objectif de donner une seconde vie aux objets du quotidien, ceci afin de poursuivre l'ambition de réduction des déchets à la source menée par l'Agglomération et de favoriser l'insertion par l'emploi. Il regroupe à la fois une activité de collecte et une activité de vente d'objets.

Financée par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Recyclerie Cœur Vendée est le fruit d'un partenariat avec :



- les Communautés de communes du Pays des Achards et de Vie et Boulogne qui soutiennent financièrement le fonctionnement de la structure et participent à la collecte de déchets via la présence de locaux de collecte dans les déchèteries de leurs territoires,
- L'association Les Chantiers du réemploi qui gère la structure au quotidien en partenariat avec l'association Envie ERG 85 (Électroménager Rénové Garanti) et l'association Face pour les ordinateurs.

Les personnes employées pour le nettoyage, la gestion et la vente des objets font partie d'un programme d'insertion professionnelle. En 2021 elles étaient 23.



### Bilan 2021 :

- 235 tonnes objets collectés provenant :
  - 120 collectes en déchèterie dont
    - 94T (40%) issu de la Roche-sur-Yon Agglomération (St Anne et Belle Place)
    - 26T autres EPCI
  - 114T apport direct des usagers
  - 1 T dons de pro
- 165 t réemployées **70 % de réemploi**

La recyclerie a eu une hausse de fréquentation par rapport à 2020 : +20% ce qui représente 26 421 passages en caisse avec un **panier moyen de 8€64**

## D. Programme Alimentaire Territoriale

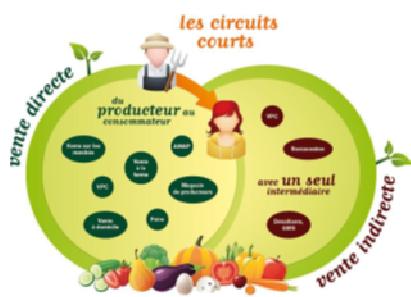
Le PAT Agglo yonnais n'est pas une obligation réglementaire mais une démarche affirmée et volontaire des élus permettant d'identifier un parti pris original et adapté au territoire et à ses acteurs. Le projet est fléché au [PCAET – fiche 48](#)



**La Chambre d'agriculture** a été missionnée dès juin 2021 pour mener à bien le diagnostic agricole du territoire sur le périmètre de ses compétences.

## Contenu de l'étude

- Panorama de la production agricole et de la transformation sur le territoire
  - Focus sur les producteurs en circuit court
  - Recensement des principaux points de ventes
  - Enquête mairies (marchés, initiatives, acteurs)
  - Analyse besoin alimentaire/production
  - Atelier avec les producteurs



**Avis des agriculteurs** sondés sur le PAT : la moitié estiment que c'est un atout pour le territoire. Ils considèrent que c'est une opportunité pour « faire la promotion de la consommation locale ». Ils considèrent que c'est un territoire dynamique qui attire et que les lois EGAlim et le développement de certains nouveaux modes de commercialisation alternatifs sont des atouts ». Pour d'autres, le PAT est un projet qui peut permettre de travailler sur la visibilité des points de vente, la pédagogie ou encore réfléchir à des réseaux de distribution ou de transformation (conserverie) mutualisés »



### **Conclusion**

- Un territoire marqué par la déprise de la production viande bovine avec un impact notable sur l'occupation de l'espace
  - Des profils d'installation qui évoluent
  - La part d'agriculture bio occupe une place médiane à l'échelle du département mais est en fort développement
  - Un territoire peu marqué par les circuits courts mais de nombreuses initiatives à suivre
  - Des outils de transformation industrielle d'envergure départementale
  - Présence des commerces de proximité, une volonté de développer les marchés de la part des collectivités
  - Emergence de nouvelles initiatives de ventes collectives sur des modèles alternatifs ou citoyens
  - Des agriculteurs prêts à prendre leur place dans le PAT

Suite à l'Appel à Projet national du PNA, une convention avec la DRAAF a été signée fin 2021.

## E. Le Centre Municipal de Restauration (CMR) : Zéro plastiques dans les cantines



Le CMR s'est engagé, avec la certification ISO 9001 V 2008, à développer la qualité environnementale des méthodes de travail.

Le travail continue pour une alimentation toujours plus saine avec pour objectif d'atteindre les préconisations de la loi sur l'alimentation EGALIM (20 % de produit bio et 50 % de produits labellisés en 2022).



## Depuis 2018, la part des produits bio à fortement augmenté passant 5% à plus de 21% en 4 ans.

De nombreux échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire, la Chambre d'Agriculture, l'association Bleu Blanc Cœur, le GAB 85 et les autres établissements de restauration collective du département (réseau local Vendée), ont permis d'augmenter, d'année en année, nos achats en produits locaux, labellisés BIO et LABEL ROUGE ou simplement des produits qui correspondent à nos exigences.

Ceci a permis de développer la part des **produits à haute qualité nutritionnelle et environnementale**. Le niveau atteint est de 35% selon l'indice de la loi EGALIM.

La part cumulée des fournisseurs Yonnais (28%) et du reste de la Vendée représente 47% du total des 52 fournisseurs du CMR.

En rajoutant les produits régionaux, cet indice atteint un niveau de 75% des fournisseurs en région.

**Projet 0 plastique :** l'objectif est de supprimer le plastique en restauration collective d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette obligation légal issu de la loi Egalim est aussi un projet politique faisant parti du programme des élections municipales de 2020.

Suite aux tests faits en fin d'année scolaire, des bacs inox ont pris la place des barquettes plastiques, depuis la rentrée de septembre 2021, sur 4 écoles (Flora Tristan, Pyramides, Moulin Rouge et Pont Boileau) et 3 centres de loisirs (Pont Boileau, Vallée verte et le centre loisirs Pluriels)

- Bilan organisationnel :

Ecole Flora Tristan  
Service à table



- Révision de l'ensemble des conditionnements des fiches techniques
- Ajout provisoire d'un type de conditionnement supplémentaire et augmentation du nombre de refroidissement dans une production déjà complexe
- Nouvelles modalités d'identification des composantes de menus
- Modification des tournées de livraison
- Augmentation des capacités de stockage
- Temps et volume de nettoyage et désinfection critique
- Réorganisation du service à table
- Identification de besoins en matériels supplémentaires
- Adhésion du personnel mitigée

- Bilan environnemental :

- - 1.5T de plastique
- ≈ 47 000 barquettes en moins



- Bilan financier

- |   |           |
|---|-----------|
| ○ Investissement réalisé 0 plastique 2021 | 87 614 €  |
| ○ Estimation besoin 0 plastique 2022      | 89 742 €  |
| ○ Estimation besoin 0 plastique 2023      | 23 337 €  |
| ○ Estimation besoin 0 plastique 2024      | 569 092 € |
| ○ Estimation besoin 0 plastique 2025      | 180 000 € |

Ecole Pyramides  
Self

Le budget annuel pour les barquettes plastiques est de 64 800 euros. Par ailleurs, on assiste à une flambée des cours de l'inox ayant des répercussions importantes sur le prix des matériels.

- Bâtiment :

- Agrandissement du CMR : 80 m<sup>2</sup> prévu en 2023/2024
- Aménagement des restaurants scolaires : diagnostic en cours
- Installation d'un self sur 2 écoles (Pyramides + Montjoie) : 2022-2023



La vitesse de déploiement des bacs inox sur le restes des sites scolaires dépend de l agrandissement du CMR dont les délais de réalisation ont été revus.

- Prévision :
  - septembre 2023 : déploiement sur les multi-accueils et portage à domicile
  - 2025 : déploiement sur tous les restaurants scolaires

Les différentes hypothèses d'investissement sont soumi à arbitrage lors du vote du budget 2022.

## F. Reconversion du site Michelin en Pôle Energie Mobilité Durable – projet Atinéa



Le site Michelin, fermé en 2020, a commencé sa reconversion et sera dédié à l'industrie du futur. La création de la société de mission Atinéa (Atlantique innovation, energie, automatisme) en partenaria avec Michelin et Oryon, a pour but de faire renaitre le site autour d'un pôle dédié au énergies renouvelables et plus particulièrement à la mobilité durable et aux énergies du futur.

La première étape a été l'installation de la station multi energie sur le site en septembre 2021.

## G. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été signé le 12 juillet 2021 entre l'État et La Roche-sur-Yon Agglomération. Ce dispositif contractuel a été mis en place afin de formaliser les différents soutiens financiers que l'État met en œuvre dans le cadre du plan de relance et au-delà (2026), autour de 3 thématiques prioritaires: la cohésion du territoire, le développement économique et la transition écologique.

Le CRTE est adossé au projet de territoire de l'Agglomération et a vocation à intégrer les projets portés par l'EPCI et ses communes.

Après avoir inscrit une première série de plus de 50 projets, un avenant au contrat a permis en 2022 d'actualiser le plan d'actions. Ce sont ainsi 63 opérations supplémentaires portées par les communes et l'Agglomération qui seront valorisées au sein du CRTE.

Parmi ces actions, on peut notamment citer les projets suivants en faveur de la transition écologique:

- Rénovation complète de l'école publique Odette Roux (Aubigny-Les Clouzeaux)
- Rénovation énergétique et réhabilitation du foyer Laborit (Nesmy)
- Rénovation énergétique de la restauration scolaire (Mouilleron le Captif)
- Valorisation de la coulée verte du Guyon (Venansault)
- Végétalisation des cours d'école (Landeronde)

## H. La Fabrik à légumes ZAE Dompierre



Le parc d'activités agroécologique, située au coeur du Jardin d'affaires à Dompierre-sur-Yon, accueille désormais une ferme permacole : la Fabrik'à légumes.

En novembre 2021, Un maraîcher, en conversion bio (Jean-Louis Dodelin) signe un bail de quatre ans avec Oryon, chargé de l'aménagement et de la commercialisation de la zone. L'objectif : cultiver fruits et légumes bios, pour fournir toute l'année les salariés des neuf entreprises présentes au Jardin d'affaires et les particuliers du secteur, en circuit court.



Formée de 3 220 m<sup>2</sup> de cultures de plein champs et de 500 m de haies fruitières, la ferme produira une soixantaine de variétés de légumes et des petits fruits rouges, complétés à terme par diverses variétés (pommes, poires, etc). La ferme permacole s'étend sur 3,48 hectares située en zone humide. Actuellement elle est composée de dix carrés de dix planches de légumes et de trois serres de 370 m<sup>2</sup> chacune montées en mai, sur la partie haute.

## I. Schéma d'aménagement commerciale

Le commerce connaît sa plus profonde mutation depuis trente ans. Le développement du e-commerce face aux attentes croissantes de services de proximité, l'appétence pour les produits du terroir achetés chez le producteur face à la croissance des achats en drive, la croissance importante des surfaces commerciales depuis 2008 face à l'accélération des friches commerciales, l'accélération des navettes domicile-travail qui modifient les flux et créent une autre relation commerciale aux territoires. Une mutation qui s'explique à la fois par la révolution numérique et par des mutations sociodémographiques profondes des consommateurs. Nous sommes au début de l'émergence d'un nouveau modèle commercial.



Face à cette évolution et à la volonté d'accompagner le commerce de proximité, la mise en place d'un schéma d'aménagement commercial à l'échelle de l'agglomération présente un fort intérêt. Ce schéma a ainsi pour ambition de poser les bases d'une vision partagée de l'aménagement commercial du territoire. Il donne des orientations, fixe un cadre d'intervention et propose un programme d'actions évolutif pour La Roche-sur-Yon Agglomération.

Cette démarche prospective a pour objectif d'accompagner ce développement en considérant les enjeux suivants :

- Maitriser le risque de friches commerciales en centralité et en périphérie alors que les mètres carrés commerciaux augmentent 5 à 6 fois plus vite que la population et que la consommation "hors magasin" explose.
- Quitter l'ère du quantitatif (des surfaces toujours plus importantes et magasins toujours plus grands) pour rentrer dans l'ère du qualitatif (les concepts commerciaux, les services, les Enseignes).
- Enchanter le client dans les lieux commerciaux pour conserver l'attractivité commerciale face au digital.
- S'adapter à une population vieillissante dont les attentes changent avec des pratiques et des déplacements commerciaux différents.
- Préparer l'avenir des centres-villes et des centres-bourgs en agissant non seulement sur le commerce mais sur tous les facteurs qui créent les conditions favorables au développement du commerce (habitat, services médicaux).
- Adapter l'immobilier et les parcours marchands du centre-ville aux nouveaux profils de clientèle.
- S'adapter aux nouvelles temporalités de vie des habitants (horaires) et à la nouvelle segmentation temps subit / temps choisi.

## J. Le Règlement Local Publicité



Après 3 ans de réflexion et de concertation, la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) a été adopté en juin 2021.

Le RLP est un document qui édicte des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il poursuit un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le RLP est révisé conformément aux procédures de révision des plans locaux d'urbanisme ; il est annexé au PLU dès son approbation.

#### LES OBJECTIFS :

- Mettre le règlement local de publicité en conformité avec le nouveau cadre légal.
- Préserver et valoriser les composantes naturelles et paysagères qui fondent un cadre de vie de qualité de la commune.
- Renforcer l'attractivité de la commune et permettre la conciliation entre le développement économique des sociétés de publicité extérieure, les acteurs économiques locaux et la protection du cadre de vie.
- Préserver les entrées de ville.
- Prendre en compte les nouveaux types de dispositifs supportant de la publicité et les nouvelles technologies employées.
- Élaborer des prescriptions spécifiques notamment en termes d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs (publicité, enseignes et pré enseignes)

## Annexe : tableau des indicateurs

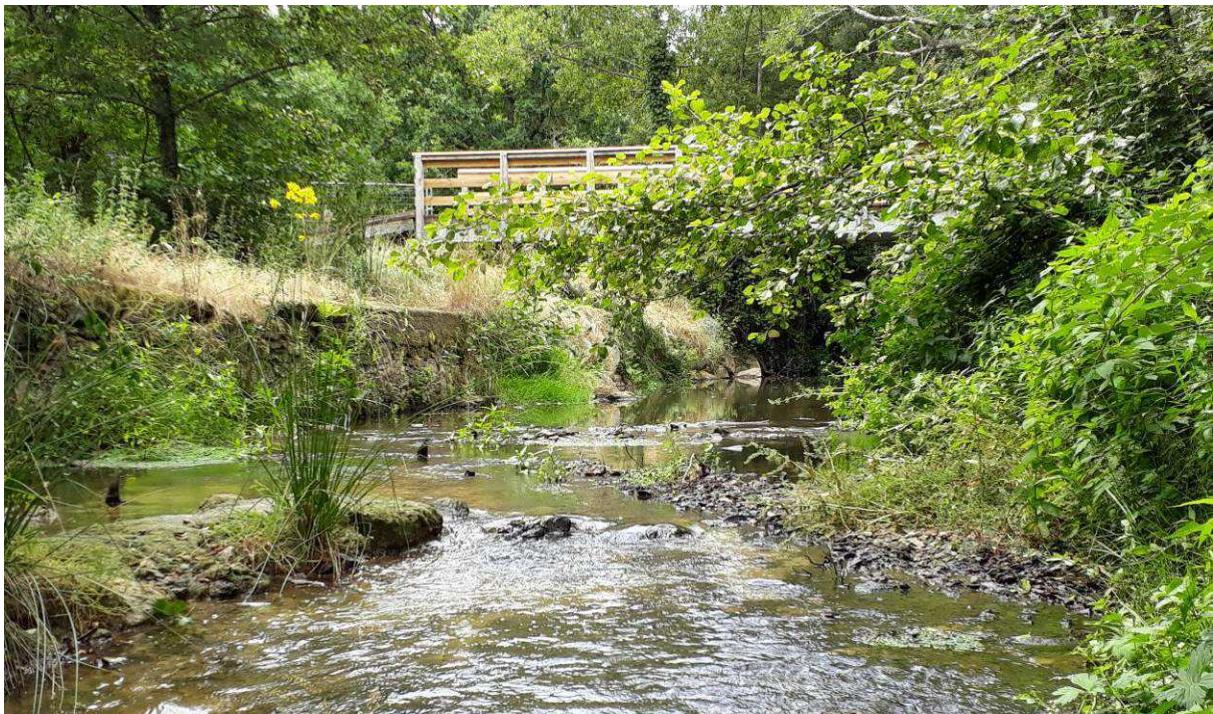
Intitulé	Service / Direction concerné	ODD concernés		consolidation possible depuis année N	fiche PCAET n°	Référence page Rapport DD 2022
Consommation d'énergie des bâtiments	Service Energie - GTB	7		2018	7	7
Consommation d'énergie éclairage public	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	7		2018	8	9
Production d'Energie Renouvelable (ENR) photovoltaïque...	Service Energie - GTB	7		2011	9	10
Km de piste cyclable en ville : en site propre / bande cyclable / contre sens voie sens unique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	11	9	2017	28	11
Stationnements vélo	Transports et Déplacements Durables	11	9	?	28	x
Nb de location de vélo, VAE - Nb de visites conseils Maison du vélo	Transports et Déplacements Durables	13	3	2019	29	12
Taux d'usage transport public	Transports et Déplacements Durables	11	13	2015	31	x
Transport public en énergie propre	Transports et Déplacements Durables	7		?	31	15
Rénovation énergétique Habitat	Service Habitat et Hébergement	11	7	2017	23	17
Attribution de logts sociaux - réponse à la demande attribution public prioritaire /loi et objectifs fixé par les acteurs du secteur	Service Habitat et Hébergement	1	5	10	2013	19
Plantations 100 000 arbres	Service Paysage et transition écologique	15	13	2021	20	22
Biodiversité - sensibilisation des différents acteurs scolaires - citoyens	Service Paysage et transition écologique	15	13	4	2019	21
C'teau linéaire renaturation sur cours d'eau (à partir RDD 2023)	Service Paysage et transition écologique	14	15	2023	16	28
Accessibilité / handicap sensibilisation	Direction de l'Autonomie	3	10	11	2019	37
Insertion dans les marchés publics	Service Emploi Insertion	8		2019		44
Déchets ménagers	Service Eau Assainissement Déchets	12		2010	39	46
Recyclerie (à partir de RDD 2023)	Service Eau Assainissement Déchets	12	8	1	2023	40
CMR part aliment bio et labellisés	Centre Municipal de Restauration	2	12	2019	49	49

Légende : Objectifs Développement Durable - ODD	
1	Pas de Pauvreté
2	Faim zéro
3	Bonne santé et bien être
4	Education de Qualité
5	Egalité entre les sexes
6	Eaux propre et assainissement
7	Energie propre et d'un coût abordable
8	Travail décent et croissance économique
9	Industrie, innovation et infrastructure
10	Inégalités réduites
11	Villes et communauté durables
12	Consommation et production responsables
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14	Vie aquatique
15	Vie terrestre
16	Paix, justice et institutions efficaces
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

## VI. EN SYNTHÈSE

En résumé, les compétences de la ville et de l'agglomération de la Roche sur Yon permettent de répondre de façon plus ou moins importante aux 17 objectifs de développement durable ODD. Ce qui ont fait l'objet d'actions par les deux collectivités entre septembre 2021 et août 2022.





**Hôtel de Ville et d'Agglomération**  
Place du Théâtre  
**85021 LA ROCHE-SUR-YON**  
Tél. 02 51 47 47 47

[www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)

Réalisation et photos : Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon – Sept. 2022